



# Sommaire

COMPTE RENDU DU C.A. ....	1
ASSISES NATIONALES POUR LES DROITS DES FEMMES.....	5
Introduction.....	5
Compte rendu sur les 4 ateliers du 15 mars .....	6
Atelier « Citoyenneté » du 16 mars.....	9
Rapports des commissions.....	10
Plate-forme de résolutions .....	25
ENSEIGNEMENT ET SÉMINAIRES DE RECHERCHE .....	35
RENCONTRES ET COLLOQUES .....	41
RÉSEAUX .....	45
SOUTENANCES.....	59
APPELS À CONTRIBUTIONS .....	61
LIVRES.....	71
Comptes rendus.....	71
Parutions .....	80
REVUES.....	85
En français .....	85
En anglais .....	92
MANIFESTES .....	95
BULLETINS DE COMMANDE.....	111
STATUTS .....	113
ADHÉSION, ABONNEMENT .....	115



*Journée de l'ANEF 1997*

*Les féministes face à l'anti-sémitisme  
et au racisme*

14 JUIN 1997 à 9 H 30

REID HALL – 2, RUE DE CHEVREUSE 75006 PARIS

\* \* \*

*Assemblée générale  
de l'ANEF*

13 JUIN 1997 à 18 H 00

46, RUE DE VAUGIRARD 75006 PARIS





*Compte rendu  
du C.A.  
du 7.12.1996*

Présentes : N. Décuré, F. Duroux, M. Ferrand, D. Fougeyrollas, I. Fromentin, A. Houel, B. Lhomond, J. Martin, F. Picq, H. Rouch, M.-C. Royer.

#### INFORMATIONS DIVERSES

Les **Marie-pas-claires** nous ont envoyé un fax annonçant la fête pour leur cinquième anniversaire ; il est décidé de leur proposer de publier un compte rendu dans le bulletin.

Dans le cadre des « actions soutiens » de l'ANEF, il est prévu qu'Hélène Rouch et Françoise Picq se rendent à la soirée de soutien de **Luttes des femmes sans papiers** du 13 décembre.

**Les P n lopes**, qui envisagent de fabriquer un CDROM sur le féminisme, ont pris contact avec plusieurs d'entre nous. Ce projet ne semble pas très clair, il semble que les discussions portent surtout sur la technique et assez peu sur le fond. Toutefois, il est évident qu'il ne faut pas rater le rendez-vous avec les nouveaux médias... Il serait malgré tout important de comprendre ce qui est en jeu, et ce que ce CDROM contiendra. C'est un support intéressant mais la question du contenu reste posée. Ce type de serveur pourrait nous intéresser dans la mesure où cela nous permettrait qu'une partie des informations du bulletin soit accessible plus rapidement.

Pour le colloque prévu le 4 février, l'ANEF et l'équipe **Simone** vont envoyer une représentante de façon à avoir les informations et pour que l'on puisse réellement se positionner par rapport à ce type d'entreprise. (Voir rubrique « Réseaux », p. 45).

## COMMISSION FRANÇAISE POUR L'UNESCO

L'ANEF est électrice (deux voix). Cette commission fait la jonction entre l'UNESCO et le gouvernement français. Il n'y a plus de « département Femmes », mais l'ANEF est restée électrice en raison de sa fonction de représentation des chercheuses en sciences sociales. Neuf postes étaient à pourvoir. Finalement, ont été élus quatre femmes — dont Laure Ortiz, féministe et juriste ; Arlette Gautier, féministe et démographe, adhérentes de l'ANEF ; et Sonia Dayan, féministe et professeur à Jussieu — et cinq hommes.

## JOURNÉE ANEF 1997

La date prévue est toujours celle du 14 juin 1997, sur le thème « Racisme, sexisme et antisémitisme ». Il est prévu trois interventions pendant la matinée et une table ronde l'après-midi, avec une ou plusieurs invitées étrangères. (La publication des Actes de la journée de l'ANEF 1996 est en cours.)

## COLLECTIF « DROIT DES FEMMES »

Dans le cadre de la préparation des Assises, l'ANEF a signé plusieurs pétitions dont celle en faveur des femmes sans papiers et celle pour une meilleure prévention des cancers féminins. (Voir « Manifestes », p. 95)

## COMMISSION « UNIVERSITÉS »

L'idée de prévoir une journée sur les jeunes et l'université paraît intéressante.

Concernant les relations avec le ministère, un rendez-vous nous a été accordé le 18 décembre 1996. À la suite de cette entrevue, il est convenu de prendre contact avec Paris 7 pour discuter de la proposition du CEDREF de façon à coordonner nos démarches et éviter les malentendus. La proposition du CEDREF met en lumière la carence dramatique de femmes de rang A et les problèmes que connaissent les DEA d'études féministes. Il faudrait, en définitive, s'appuyer sur les enseignements existants et sur la possibilité de rebâtir quelque chose de solide à Paris (Paris 7, Paris 8, Paris 10, Créteil, Villetaneuse) en maintenant une perspective pluridiscipli-

naire (dans deux ans) : « Représentation et construction du masculin et du féminin ».

## PROMOTION DE L'ANEF

Nombre de chercheuses féministes ne sont pas adhérentes à l'ANEF. Il faut comprendre pourquoi. Nul doute que les chercheuses féministes, en particulier celles qui sont au CNRS, ne ressentent pas le besoin d'une association comme la nôtre, en particulier en sociologie, car le milieu est assez bien organisé et leurs travaux bien reconnus.

Certaines d'entre nous font l'hypothèse de l'interférence militan-tisme/études féministes : se démarquer de la démarche militante renforcerait l'aspect scientifique des résultats ; par exemple, certaines chercheuses veulent bien participer à des journées ou colloques féministes mais où elles interviennent en tant que chercheuses et non pas en tant que militantes.

L'ANEF a joué un rôle important dans la discussion sur l'opportunité de la tenue du colloque préparatoire à Pékin, mais n'en a pas tiré suffisamment profit.

Une attitude pragmatique serait la bienvenue : faire le point autour de soi pour voir celles qu'on pourrait « rattraper par les bretelles »... et distribuer systématiquement les plaquettes dès qu'on assiste à un colloque ou un séminaire susceptibles d'attirer des chercheuses féministes.

Peut-être faudrait-il rediscuter du bulletin pour en faire davantage un lieu de débat. Mais il faudrait alors trouver en plus des mécènes ! Visiblement, nos campagnes de promotion sont insuffisantes : il y a, certes, les anciennes qu'il ne faut pas oublier de relancer, mais il y a aussi les nouvelles que nous ignorons souvent. Peut-être faudrait-il, dans le cadre d'une nouvelle campagne, se mobiliser sur la dimension de l'ANEF comme réseau interdisciplinaire qui ait du sens, au niveau national et international, en s'intéressant particulièrement aux transformations actuelles du milieu de recherche.

L'inquiétude est de mise quand on voit la faible participation des adhérentes aux journées et aux assemblées générales. D'où l'idée de

faire un bilan de l'ANEF, en récapitulant tout ce qui a été fait depuis sa création et de réfléchir à nos prétentions pluridisciplinaires : ainsi, il n'y a guère de place pour les littéraires à l'ANEF. Il faut aussi essayer de présenter le mieux possible les avantages que propose l'ANEF : mise en contact, réseau pluridisciplinaire, annuaire, annonce des sujets de DEA ou de thèses... et imaginer de nouvelles rubriques : des nouvelles de nos adhérentes, ou pages ouvertes aux adhérentes, par exemple.

Michèle Ferrand



# Assises nationales pour les droits des femmes

Les Assises nationales des droits des femmes se sont tenues les 15 et 16 mars 1997. Elles ont été un succès indéniable, avec une participation inespérée (2 000 femmes peut-être, et quelques dizaines d'hommes). Mais il est difficile d'en faire un bilan sérieux dans l'urgence de la publication de ce bulletin. C'est pourquoi nous préférons en prendre le temps.

Dans ce bulletin, nous publions essentiellement des documents distribués aux participant-e-s :

- des présentations des ateliers ;
- le compte rendu des rapports des ateliers à la session finale ;
- ainsi que la plate-forme revendicative, adoptée par les Assises, dans sa version définitive.

Nous espérons publier dans le prochain bulletin des éléments de bilan plus importants (bilan fait par l'organisation des Assises, ou par le CA de l'ANEF), mais aussi des réactions et des points de vue divers sur ce qui s'y est passé, en particulier de la part de celles qui ont eu le sentiment de ne pas trouver leur place ou de ne pas pouvoir poser certains problèmes. Nous souhaitons que le bulletin soit un lieu de débat et de réflexion.

Les projets pour continuer le travail en commun et les mobilisations autour des droits des femmes seront mieux dessinés à ce moment-là. Nous attendons donc vos réactions, points de vue et analyses.

Françoise Picq

## *Compte rendu sur les quatre ateliers du 15 mars*

Les assises se sont déroulées à Paris les samedi 15 mars et dimanche 16 mars à Paris (Saint-Denis).

L'après-midi du samedi était, entre autres, consacrée à la tenue de quatre ateliers :

- Pauvreté, précarité, immigration
- Violences faites aux femmes
- Femmes dans la vie publique
- Elles choisissent

qui ont fait l'objet d'un rapport en fin de journée en assemblée plénière.

D'une façon générale, les quatre ateliers ont consacré leur travail à des exposés généraux rendant compte du travail des commissions durant l'année de préparation, à des interventions ponctuelles, à des témoignages souvent bouleversants de situations concrètes et à un large débat riche et souvent contradictoire. Le travail de ces ateliers visait à nourrir et à amender la plate-forme des Assises qui résume un certain nombre de propositions et de revendications concernant les droits des femmes.

1/ La commission **Pauvret , pr carit , immigration** a élaboré un certain nombre de revendications et proposé deux actions. Les revendications de la commission concernent notamment la question du logement et du surendettement, la suppression de la CSG et du RDS pour certaines catégories de sujets, l'accès aux soins dans des structures de proximité, la gratuité de certains équipements publics (cantines, crèches, etc.). L'essentiel de ces revendications est résumé dans la plate-forme modifiée par le travail des commissions.

Deux actions sont envisagées : d'une part la participation à la « Marche européenne » qui doit avoir lieu en mai et juin 1997 contre le chômage et l'exclusion et, d'autre part, une vigilance concernant le projet de loi de cohésion sociale qui doit être discuté à l'Assemblée nationale le 15 avril prochain.

De plus, la commission nous informe de la création d'une Maison des femmes à Bordeaux.

2/ La commission **Violences faites aux femmes** rappelle de façon forte la nécessité, concernant les violences faites aux femmes, d'une stricte application des lois existantes.

La commission rend compte de points forts de la discussion : la nécessité d'une loi antisexiste ; le fait de chiffrer exactement les conduites de violence à l'égard des femmes ; l'imprescriptibilité des violences à l'égard des enfants ; la violence à l'égard des handicapés ; le statut de « malades » des violeurs, statut que la commission récuse, etc.

À propos de la prostitution, la commission réaffirme avec vigueur qu'une prostituée « n'est pas une travailleuse du sexe, qu'il n'y a pas de prostituées libres ».

La commission a aussi travaillé sur la question du vocabulaire utilisé et propose par exemple de remplacer les expressions « mutilations sexuelles » par « mutilations génitales » ou « inceste » par « viol incestueux ».

3/ La commission **Femmes dans la vie publique** a organisé un travail suivant trois axes : les obstacles qui entravent les femmes dans leur accès à la vie publique, la question de la parité, enfin la constitution d'une citoyenneté « ouverte et plurielle ».

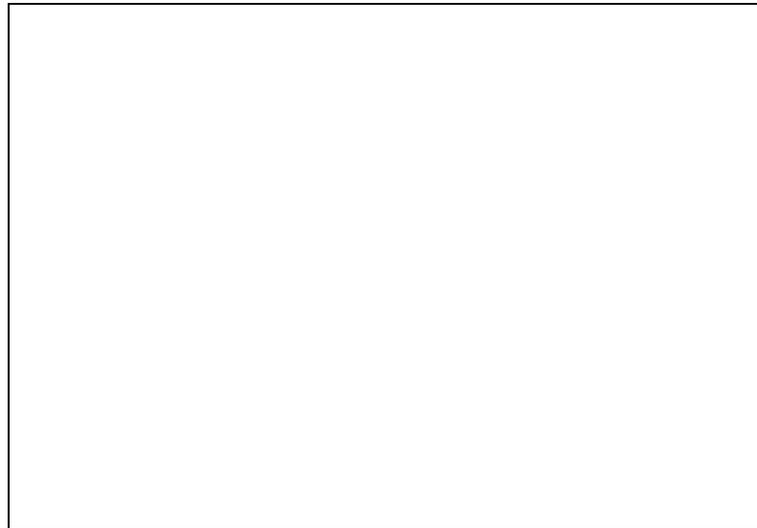
Concernant la parité, la plate-forme est désormais modifiée, ainsi « nous exigeons une loi sur la parité ». La commission tient à faire remarquer que cette question n'a pas été traitée au consensus mais « à une large majorité ». La question de la parité continue d'ailleurs de faire débat en séance plénière.

4/ La commission **Elles choisissent** a travaillé en atelier selon deux axes : le droit de choisir et le droit à la santé et a proposé plusieurs amendements à la plate-forme (intégrés dans la plate-forme ci-jointe), notamment celui concernant le droit de choisir sa sexualité et son orientation sexuelle. À ce propos, le compte rendu de l'atelier se fait « à deux voix » ; il est apparu très clairement durant les Assises, et l'atelier s'en fait l'écho, qu'une question se

posait concernant la reconnaissance des lesbiennes. Celles-ci, engagées depuis toujours dans le mouvement des femmes, revendiquent désormais avec force une visibilité ; celle-ci passe notamment par la création du Contrat d'Union Sociale (CUS), l'égalité des droits des individus et des couples, mais aussi la revendication d'un certain nombre d'actes concrets, comme par exemple l'attribution de chambres de couples pour les lesbiennes dans les maisons de retraite.

Par ailleurs, l'atelier a proposé une motion pour que soient développées de nouvelles méthodes de contraception. Le travail de l'atelier a mis en évidence qu'il existe en France, actuellement, deux avortements tardifs par semaine et par département. À ce propos, l'ANCIC et le planning se sont engagés publiquement à un travail sur ces questions (en particulier sur la dépénalisation de ce type d'avortement).

Irène Foyentin



## *Atelier « Citoyenneté » du 16 mars*

Les quatre ateliers regroupaient 200 à 300 personnes chacun. C'est dire, puisque la matinée était partagée en exposés et en interventions, qu'il fallait s'inscrire tôt pour avoir la parole. Le gros du travail des commissions ayant été d'établir un consensus sur chaque thème, les ateliers devaient le discuter.

L'impression de liberté, de force et de dynamisme qui se dégageait de l'atelier auquel j'ai assisté (citoyenneté) m'a rappelé les moments forts du mouvement des femmes — en plus organisé, plus policé et moins drôle aussi. Avec certaines interventions qui, au-delà des généralités consensuelles, mettaient à nu les mécanismes de l'oppression des femmes et comment elles peuvent, ou non, y résister. Par exemple : la collusion État-Église qui permet à cette dernière sa main-mise sur l'éducation en Alsace-Moselle ; les mesures d'intimidation d'hommes intégristes musulmans sur des femmes qui vont faire de l'alphabétisation dans des associations de quartier...

La plate-forme reprend, autant que j'ai pu le vérifier, les ajouts proposés par les ateliers « un peu comme un sac supplémentaire renferme ce qui n'a pas été mis dans les sacs du vélo (et qui n'est pas forcément le moins nécessaire) ». À la lecture — et à la séance plénière —, c'est moins la disparité et la répétition qui frappent que le fait que l'inégalité est solidement verrouillée à tous les niveaux de l'organisation de la société par les hommes au pouvoir. Les questions qui font l'objet de désaccords (le statut des spécificités culturelles, la parité, le droit à la famille pour les homosexuel-le-s...) renvoyant à des divergences d'analyse, sont évoquées soit de manière consensuelle, soit écartées du texte final. Le travail sur la fiscalité a disparu, dommage, il proposait, entre autres, l'abolition de l'impôt sur le revenu par foyer au profit d'un impôt par personne.

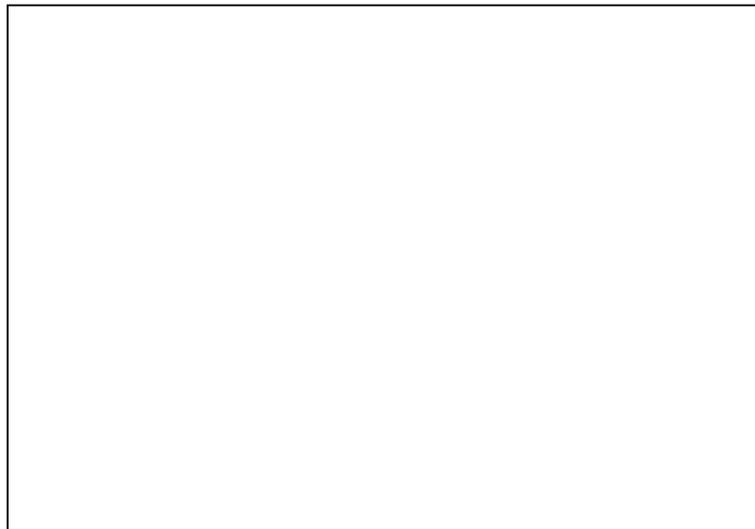
J'ai beaucoup employé le mot « consensus ». Derrière ce mot, il faut voir des différences réelles et importantes de position mais, aussi et surtout, les raisons que nous avons d'être et de rester solidaires.

Hélène Rouch

## *Rapports des commissions*

### Commission « Elles choisissent »

Le droit de choisir, c'est pour les femmes de pouvoir choisir d'avoir ou non un enfant maintenant, plus tard ou jamais. Les femmes ont arraché, par leurs luttes, le droit de maîtriser leur fécondité, mais tout laisse à penser que ce droit reste à conquérir du fait d'une information et d'une éducation quasi inexistantes, de remboursements absents ou partiels des contraceptifs, de moyens insuffisants pour les centres d'interruption volontaire de grossesse et de planification. La stratégie des ennemis des droits des femmes s'est faite sournoise : elle révèle aujourd'hui d'inavouables connivences entre intégristes et pouvoirs politiques, stratégie qui fait des femmes les cibles privilégiées d'une politique de régression sociale qu'accompagne un rationnement aberrant et dangereux en matière de santé publique.



Les femmes veulent choisir leur vie et accéder au plaisir tout en responsabilisant leurs actes notamment par la contraception et la prévention des MST et du sida.

Les femmes revendiquent la liberté de leur corps mais aussi le respect et le plaisir, ce qui porte à l'exigence d'une éducation et de relations non sexistes. Elles insistent autant sur la liberté dans leurs choix d'amour qu'elles recherchent les moyens d'offrir d'autres modèles identificatoires aux jeunes enfants, autres que ceux qui perpétuent la famille traditionnelle et les comportements patriarcaux d'oppression, et qui puissent faire émerger en eux une ou des sexualités épanouissantes.

Le droit de maîtriser sa fécondité, d'être maître de son corps, ne pose-t-il pas la question de quelle émancipation de l'individue pour et dans quelle société ?

### Commission « Femmes dans la vie publique »

Dans ce domaine comme dans d'autres, l'inégalité profonde qui existe entre les femmes et les hommes est de moins en moins tolérée. Les femmes sont presque aussi nombreuses que les hommes à avoir une activité professionnelle (45 %) et plus nombreuses qu'eux au chômage (9,8 % pour les hommes, 13,9 % pour les femmes, chiffres 1995). Elles sont aussi investies que les hommes dans les luttes qui secouent notre pays régulièrement. Mais, une fois les grandes mobilisations retombées, tout rentre dans « l'ordre ». Et chacun-e se retrouve, le plus souvent, à sa place : les hommes dans les premiers rôles, les femmes dans les seconds. Alors, comment changer les choses ? Certaines propositions font consensus, nous les formulons dans ce texte ; d'autres non. Elles sont présentées par ailleurs. Mais, pour nous toutes, si nous voulons vraiment transformer la situation, cela nécessitera un changement radical dans la vie politique et le fonctionnement de la société.

## DES PROPOSITIONS

### ***Vie quotidienne***

Les femmes, plus que les hommes encore, manquent de temps pour « tout faire » : travailler ou chercher un emploi, s'occuper des enfants et de la maison, voir les ami-e-s ou prendre soin des parents

âgé-e-s, se cultiver et participer à la vie associative, syndicale, politique, etc. Pendant ce temps, d'autres personnes, faute d'emploi, n'ont pas d'argent pour vivre et se sentent inutiles.

Les « solutions » préconisées jusqu'à maintenant par les gouvernements successifs sont de fausses solutions : le temps partiel imposé et l'allocation parentale d'éducation autour de 3 000 F par mois aboutissent toujours à faire reposer sur les femmes les responsabilités familiales et domestiques et mettent gravement en danger leur autonomie financière. Cela continue d'entretenir la division traditionnelle de l'espace entre les femmes et les hommes, aux unes l'espace privé et les corvées, aux autres l'espace public et le prestige, comme si chaque personne n'avait pas droit à une activité professionnelle, à une vie familiale, ou à des responsabilités en tant que citoyen-ne.

Pour remettre le monde à l'endroit, il faut :

- baisser massivement le temps de travail, pour tous et sans perte de salaires ;
- le partage des tâches ménagères et éducatives entre les femmes et les hommes et non pas entre les femmes elles-mêmes ;
- créer de nouveaux équipements collectifs qui facilitent la garde des enfants, offrent des services aux personnes âgées ou dépendantes, avec des personnels qualifiés et mixtes. Dans une société où le souci principal serait de faciliter la vie quotidienne de la population et non pas de faire du profit, on peut très bien imaginer une réorganisation des lieux de vie, de l'urbanisme et des transports.

## ***Éducation***

Dès la petite enfance, garçons et filles sont encore trop souvent éduqué-e-s différemment : les filles sont préparées aux responsabilités familiales, à servir les autres et à plaire... ; les garçons, quant à eux, sont plutôt encouragés à prendre leur autonomie, à affirmer leur personnalité, à exercer leur autorité, à devenir des conquérants... Ces deux types d'éducation reproduits par le système scolaire continuent de cultiver les stéréotypes traditionnels concernant les femmes et les hommes et consolident les inégalités

en tout genre, au lieu de favoriser l'épanouissement personnel de chacun-e, dans les différents domaines de sa vie.

C'est pourquoi nous proposons :

- la révision systématique des programmes scolaires, des livres et des matières enseignées ;
- une politique volontariste de mixité dans les filières pour les élèves et les enseignants et un contrôle régulier des progrès réalisés ;
- une formation anti-sexiste pour les enseignants dans les UFM.

### ***Vie politique***

Tout est fait aujourd'hui pour décourager la moindre initiative des citoyens, et encore plus des citoyennes : l'absence de contrôle sur les élus, le scrutin majoritaire aux élections législatives, l'élection d'une assemblée comme le Sénat au scrutin indirect, la toute puissance du pouvoir exécutif et du président de la République, etc. Certaines mesures (sans être suffisantes en elles-mêmes) peuvent aider à la démocratisation de la vie politique et à une représentation égalitaire des femmes et des hommes dans toutes les instances de décisions.

Sur le plan des institutions, nous proposons, comme mesures immédiates :

- l'interdiction du cumul des mandats et la limitation de leur renouvellement ;
- la généralisation du scrutin de liste à la proportionnelle à toutes les élections (avec alternance femme/homme) ;
- l'adoption d'un statut de l'élu-e garantissant aux candidat-e-s et élu-e-s du temps, une indemnité financière et une non-pénalisation dans leur vie professionnelle.

Nous réclamons la remise sur pied d'un ministère des Droits des femmes. Son objectif devrait être de mettre sur pied des plans d'égalité, dans tous les domaines et à tous les niveaux, dans les entreprises, les administrations, les établissements scolaires..., avec des sanctions pour les récalcitrants (la loi de 1983 sur l'égalité professionnelle ne prévoyait, quant à elle, aucune sanction). Les femmes devraient pouvoir, individuellement ou collectivement,

s'adresser à un organisme de recours public, connu de toutes, avec un réel pouvoir, sur le plan local et national, pour dénoncer les discriminations dont elles sont victimes et pour faire appliquer les plans d'égalité.

Par ailleurs, dès maintenant, le gouvernement peut nommer à parité des femmes sur les postes de la haute administration qui dépendent de ses prérogatives. Et, loin de supprimer les subventions aux associations mobilisées pour les droits des femmes, le gouvernement doit, tout au contraire, les rétablir immédiatement et les augmenter.

Au niveau des partis, des syndicats et des associations, c'est une réflexion d'ensemble qu'il faut mener pour aboutir à la féminisation des directions. L'objectif d'un nombre égal de femmes et d'hommes dans les directions des partis et associations fait l'unanimité.

Sur le plan des syndicats intervient un autre élément : le degré de féminisation du milieu professionnel. En fonction de ce critère, certaines directions syndicales devraient être composées majoritairement de femmes, dans l'Éducation nationale par exemple. En tout état de cause, les débats de la commission ont montré que, pour favoriser la prise de responsabilités par les femmes au plus haut niveau, des mesures élémentaires sont possibles :

- il faut de vraies équipes de femmes dans les directions et non des « promotions » purement individuelles qui aboutissent, dans la plupart des cas, à des échecs et à la rupture de la solidarité entre une femme promue et ses compagnes ;
- il faut également relancer les commissions « femmes » à tous les niveaux pour développer l'activité féministe des organisations et créer des solidarités entre femmes ;
- il faut aussi modifier le fonctionnement quotidien des organisations : limiter et alterner les prises de parole, être attentif aux horaires des réunions, éviter les week-ends prolongés, etc.

Toutes ces propositions ne peuvent se concrétiser que si, toutes ensemble, nous nous mobilisons pour les faire aboutir.



### Commission « Violences »

Les violences spécifiques faites aux femmes ont pour fondement les rapports sociaux de sexe, et s'enracinent dans la domination séculaire qu'exercent les hommes sur les femmes.

La commission s'est appuyée sur plusieurs constats. Même s'il existe à l'heure actuelle un arsenal législatif relativement bien étoffé grâce aux luttes des féministes depuis le début des années 1970, malgré une volonté affichée de la part des pouvoirs publics de lutter contre ce type de violences, ces lois ne sont pas correctement appliquées. Les classements sans suite, non-lieux, relaxes d'agresseurs, sont encore nombreux. Il suffit de regarder, par exemple, le nombre de plaintes pour viol et le nombre de condamnations pour s'en convaincre. Second constat : ces lois sont insuffisantes. Il n'est, par exemple, pas possible de porter plainte contre un collègue qui harcèle sexuellement une femme sur le lieu du travail. Seul un supérieur hiérarchique peut être poursuivi pour harcèlement sexuel. Troisième observation : les procédures pénales sont appliquées différemment selon les juridictions. Un juge bienveillant épargnera à une femme victime la répétition des actes de procédure, alors qu'un autre, soupçonnant a priori la parole des femmes, les multipliera à outrance. De ce fait, trop peu de femmes encore portent plainte, contre les violences conjugales notamment. Enfin, la

prévention contre tous les types de violences à l'encontre des femmes et des enfants n'existe qu'à l'état embryonnaire. Elle est cependant primordiale et doit être développée et étendue en tout premier lieu.

Malgré les avancées obtenues, la société française est permissive aux violences. Il existe encore de nombreuses idées reçues et stéréotypées : « Une femme battue par son conjoint y trouve bien son compte », « une femme violée l'a bien cherché » ou encore « les enfants fabulent »... La société tient avant tout un double langage : elle condamne ces violences mais en même temps laisse passer la publicité de Suchard qui est une véritable incitation au viol. Tout se passe comme s'il y avait une dichotomie entre l'affichage publicitaire, la grivoiserie, les injures sexistes, la pornographie et le passage à l'acte des violences. Mais ce sont ce genre de représentations de l'image des femmes, ce genre de comportements qui autorisent à aller plus loin, qui banalisent les violences spécifiques à l'encontre des femmes. Les violences sont d'une certaine façon légitimées par la société et ce, dès l'inégalité dans l'éducation.

En outre, depuis 1986, année où grâce aux féministes ont commencé à être dévoilés les viols et agressions sexuelles, incestueuses et les violences en général sur mineur-e-s — processus évidemment tout à fait important —, on assiste progressivement à une banalisation des viols et violences sur femmes adultes.

Les violences de tout type privent les femmes de leur autonomie et minent leur intégrité physique, morale, psychologique et intellectuelle. Elles les empêchent de travailler, de lutter, de se divertir... bref, de vivre. Toutes les femmes, victimes ou pas, savent qu'il ne faut pas sortir seules le soir tard (même si le viol perpétré dans une rue mal éclairée à 3 heures du matin est largement un mythe). La menace des violences possibles à elle seule entrave l'autonomie des femmes et des enfants. Le mouvement progressiste dans son ensemble, les organisations politiques, syndicales, les associations doivent participer à la dénonciation des violences à l'encontre des femmes et des enfants. Les syndicats dénoncent le harcèlement sexuel sur le lieu de travail, mais pourquoi ne soutiendraient-ils pas une femme victime de violences conjugales que son mari vient

harceler jusqu'à son lieu de travail et qui est contrainte de démissionner ? Elle tombe ainsi encore plus dans la précarité, ne pouvant plus sortir de sa situation puisque ne disposant plus d'aucune autonomie financière. Une femme victime de viol ne serait pas obligée de s'absenter de son travail à répétition et mettre ainsi en jeu son emploi. Les violences sont un élément favorisant la pauvreté et la précarisation. En retour, la pauvreté et la précarité encouragent les violences : combien de femmes sont contraintes de se prostituer à l'heure actuelle ? Pour autant, les violences à l'encontre des femmes préexistaient au développement massif du chômage et de la précarité.

L'affaire Dutroux a largement démontré en Belgique la possibilité de mobilisation massive contre les violences faites à enfants. Il faudrait élargir à tout type de violences contre les femmes et les enfants. Si les organisations politiques, syndicales, les associations ne prennent pas en charge ce type de violences, d'autres le feront pour nous. On commence à le voir depuis un certain temps avec les demandes « spontanées » et réitérées de rétablissement de la peine de mort quand il y a viol et meurtre d'enfant. L'affaire de Boulogne-sur-Mer en est une brillante démonstration. Ou alors avec les protagonistes des commandos anti-IVG qui dénoncent la pornographie en osant demander : « Que font les féministes ? ». D'autant plus que la société tient là aussi un double langage : elle feint de considérer que les violeurs et agresseurs, surtout récidivistes et surtout sur les enfants, sont des malades mentaux et met en œuvre, à la va-vite, des réponses adaptées à cette mystification. Mais ces violeurs récidivistes ne sont pas plus malades que d'autres, ils sont reconnus comme responsables de leurs actes lors des procédures pénales et accessibles à une sanction. Ce sont avant tout des criminels, méprisant, asservissant et humiliant les femmes et les enfants et la prévention de la récidive doit partir de cet état de fait.

Bref, ce ne sont pas seulement les associations féministes militant contre les violences qui sont les seules concernées. Prétendre le contraire, ou plutôt reconnaître cet état de fait, mais ne pas mettre en concordance ses pensées avec son militantisme, reviendrait à replonger les violences dans la sphère du privé d'où les féministes les ont sorties. Il faut aller de l'avant.

## Commission « Précarité »

Depuis les « Trente glorieuses », le plein emploi, les garanties sociales, l'État de droit, ont été laminés, la crise économique a engendré des effets dévastateurs : chômage, précarité, pauvreté, exclusion, maladies.

Les politiques mises en place par les gouvernements n'ont jamais permis de répondre aux attaques du patronat voire même ont ajusté et accompagné leurs demandes en adaptant leurs programmes politiques, ce qui a contribué à aggraver la situation des plus démunis et a fragilisé une partie toujours plus grande de la population alors que la France se situe parmi les sept grandes puissances mondiales.

Il est, par ailleurs, démontré que l'écart entre salaire et profit entre revenus des ménages et patrimoine s'est accentué.

Les femmes, qui ont toujours eu à se battre pour faire reconnaître leurs droits, se retrouvent, dans un tel contexte, les premières exclues du monde du travail et, par ce fait, sont plus facilement marginalisées. Dans le cadre de la préparation aux Assises, il nous a semblé nécessaire de préciser les domaines de précarisation dont elles sont victimes, en sachant qu'une exclusion en entraîne d'autres.

### CHÔMAGE ET EMPLOIS PRÉCAIRES

Les femmes sont davantage au chômage que les hommes, elles le restent plus longtemps, elles sont moins indemnisées. Elles occupent plus souvent les emplois précaires, les emplois à temps partiel, les CES et ce, quels que soient leurs diplômes, leurs niveaux de qualification et leurs compétences. Ces phénomènes sont constants, quel que soit leur âge.

### LOGEMENT

Les conditions d'accès aux logements sont de plus en plus difficiles, en effet, les bailleurs exigent quatre fois le montant des revenus nets pour accéder à la location, le parc du logement social est pratiquement inexistant proportionnellement aux revenus des catégories sociales pouvant y prétendre ; d'autre part, la spéculation

immobilière a fait grimper le prix des loyers. Les femmes seules (familles « monoparentales ») sont bien évidemment les plus touchées par cette situation intolérable.

## SURENDETTEMENT

Avec douze millions de personnes vivant proche du seuil de la pauvreté, la nature du surendettement a changé. Les familles ne s'endettent plus pour s'équiper mais bien pour survivre, elles doivent souvent faire le choix entre se loger ou se nourrir. Les femmes chefs de famille (familles « monoparentales ») doivent faire face aux frais d'éducation de leurs enfants (crèches, cantines, transports, soins, habillement...).

## ACCÈS AUX SOINS

Faute d'emploi stable et de moyens, les femmes se retrouvent avec une couverture sociale a minima. Comme par ailleurs les remboursements de la sécurité sociale sont en baisse constante (sans compter l'augmentation des prescriptions de médicaments non remboursés), elles n'arrivent pas plus à se soigner convenablement et reportent certains soins comme les yeux, les dents et tout soin préventif.

## IMMIGRATION

Depuis de nombreuses années, les politiques gouvernementales ont aggravé la situation des migrants en général et ont entraîné une double précarisation des femmes immigrées comme étrangères et comme femmes. L'absence de statut autonome les maintient dans un statut de non-droit, par exemple : le concubinage, polygamie, divorce ou veuvage dans l'année qui suit le regroupement familial. Elles restent toujours dépendantes de l'époux pour la venue et le renouvellement des titres de séjour.

## MONDIALISATION - GLOBALISATION DE L'ÉCONOMIE

Les contraintes économiques imposées par le FMI et la Banque mondiale aux pays du Sud continuent de les appauvrir. La dette augmente d'année en année, ce qui oblige ces pays à des coupes claires dans leurs budgets, entre autres à ne pas prendre en compte les

besoins des femmes. Au niveau européen, les mêmes politiques sont imposées par les critères de Maastricht. En France, la situation est tellement grave que le gouvernement a jugé bon de faire un projet de loi sur la « cohésion sociale » seule « non » proposition, pour lutter contre la « fracture sociale », qui ne fait que rappeler à chacun qu'il dispose virtuellement de droits inscrits dans la Constitution...

L'énergie dépensée par les femmes pour mettre en pratique ces droits et joindre les deux bouts les conduira à exiger d'autres droits effectifs, ceux-là, et à être actrices d'un changement social. La mobilisation des femmes est indispensable pour pouvoir articuler les luttes dans la perspective d'un changement social global plus égalitaire.

### Commission « Droit au travail »

#### DES CONSTATS

- Les femmes se maintiennent sur le marché du travail, malgré la crise. Elles refusent d'être une « armée de réserve » qu'on appelle selon les besoins de la production puis qu'on renvoie à leurs fourneaux ou à leurs marmots.

- Elles paient ce maintien sur le marché du travail, en surchômage, en sous-emploi, en flexibilité, en temps partiel. C'est sur la main-d'œuvre féminine que sont expérimentées les nouvelles formes de déstructuration de l'emploi, destinées à être ensuite imposées à tous les salariés.

- Pour faire baisser le chômage (ou ses chiffres), « on » tente de les renvoyer à la maison, provisoirement (c'est l'allocation parentale d'éducation pour le deuxième enfant) ou partiellement (ce sont les incitations au temps partiel).

- Le travail à temps partiel se développe (près de 30 % des femmes en 1997) à travers des emplois créés à temps partiel, pour mieux adapter la main-d'œuvre aux besoins de l'entreprise, et par des dispositions incitatives (l'heure de TTP est moins coûteuse pour l'entreprise). Mais le travail à temps partiel, ce sont des travailleuses

partielles, un salaire partiel, une retraite partielle, et des chances de promotion quasi nulles.

- Un dualisme au sein de la population féminine. Les emplois non qualifiés, mal payés restent, et de plus en plus, l'apanage des femmes (ouvrières ou employées à plus de 60 %). Mais il y a aussi de plus en plus de femmes diplômées, qualifiées. Elles constituent désormais plus d'un tiers des cadres et professions intellectuelles supérieures et des professions libérales, même si l'égalité entre les femmes et les hommes, inscrite dans la loi depuis quinze ans, est restée pratiquement lettre morte.

- Quant au travail domestique, il reste assigné aux femmes, mais de plus en plus redistribué entre elles. Dans les emplois de service aux particuliers, encouragés par des incitations fiscales, c'est une nouvelle forme de salariat et de rapports sociaux qui se fait jour, entre des femmes.

## DES COMBATS

- Pour réaffirmer que le travail est, pour les femmes comme pour tous, un droit imprescriptible, source d'autonomie et de droits sociaux qui fondent la citoyenneté.

- Pour exiger l'égalité des salaires, la dignité dans le travail, comme chez Maryflo.

- Pour conquérir l'égalité professionnelle, qui ne résulte pas d'une évolution spontanée.

- Pour une réduction du temps de travail pour tous, qui est aussi la condition d'un nouveau partage des tâches et responsabilités familiales sans lequel il n'y a pas non plus de véritable droit au travail et à l'égalité sociale.

## Commission « Familles - Politiques familiales »

### LA FAMILLE, UNE QUESTION CENTRALE. ÉTAT DES LIEUX

Le modèle familial classique est remis en cause par le développement du divorce ainsi que par le choix d'autres formes de vie :

célibat, concubinage, familles monoparentales, familles recomposées. 1 mariage sur 3 débouche sur un divorce. 1 famille sur 8 est monoparentale (86 % sont des femmes seules avec enfants, 20 % d'entre elles n'ont jamais été mariées, et 60 % sont divorcées).

Cette liberté de choix est essentielle et aucune discrimination ne doit affecter les femmes en fonction de leur statut social. Cependant, l'autonomie des femmes reste à conquérir au sein de la famille, quelle que soit sa forme.

La famille reste un nœud de contradictions : lieu de chaleur humaine et de solidarité, mais aussi lieu où se reproduisent les rapports sociaux de sexe, basés sur l'appropriation et la domination des femmes et des enfants, et autorisant la violence. L'inceste et les violences conjugales restent tabous.

## L'ÉTAT ET LES FAMILLES

L'État interfère depuis un demi-siècle dans la vie des familles : par les choix politiques des gouvernements ; à travers la législation ; à travers les aides financières (allocations et fiscalité). En réalité, ces aides ne visent pas seulement une prise en charge (très relative) des enfants : elles permettent à l'État de modeler la famille en fonction de sa politique économique en influant sur le travail des femmes ou sur la natalité.

La politique nataliste est une constante en France et, comme toujours en période de crise, nous assistons à des tentatives d'instaurer l'ordre moral et de retirer les femmes du marché de l'emploi. La loi de juillet 1994 octroyant l'allocation parentale d'éducation dès le deuxième enfant a réussi à séduire 180 000 femmes : et ce n'est pas étonnant, car elles ont le plus souvent un travail précaire, à temps partiel et à salaire insuffisant. Or l'APE est un vrai salaire maternel, équivalent à un mi-temps au SMIC. Cependant, dans leur grande majorité, les femmes résistent et restent présentes sur le marché de l'emploi.

Depuis un an, deux « machines de guerre » se sont montées en parallèle pour opérer un retour à la famille classique centrée autour de la « vocation » des femmes à la maternité :

- la Conférence de la famille (commission Gisserot) ;
- le Rapport des parlementaires de droite « Oser la famille ».

L'essentiel consiste en mesures censées réhabiliter le mariage classique et permettre aux femmes de « concilier vie professionnelle et vie familiale » : cet argument est utilisé pour développer flexibilité et travail à temps partiel pour les femmes, voire leur élimination du monde du travail. Une de leurs demandes significatives est de remplacer le Secrétariat des droits des femmes par un grand ministère de la Famille.

### Commission « Solidarité internationale »

Nous sommes en France, avec les femmes de la planète, dans une histoire d'émancipation commune. Nous voulons dire, avec ces Assises, notre solidarité avec toutes celles qui résistent sur tous les continents face aux guerres, aux intégrismes, aux violences sexistes et racistes, à la pauvreté.

Nous prévoyons donc un temps fort de paroles internationales, en séance plénière, samedi soir. Sont attendus les témoignages de femmes algérienne, afghane, québécoise, japonaise, allemande, africaine, palestinienne. Les autres représentantes d'associations des différents continents pourront intervenir dans les ateliers de leur choix.

Concernant l'atelier lui-même, plusieurs pistes de réflexions, de débats s'engagent. On peut penser qu'ils seront considérablement enrichis sur place. Ils abordent trois grandes questions :

#### LA MONDIALISATION DE L'ÉCONOMIE DITE LIBÉRALE

Pour souligner la responsabilité des gouvernements, pour dénoncer le G7, le FMI, l'OMC, la Banque mondiale qui, en échange de prêts financiers, imposent des restrictions, les plans d'ajustements structurels et freinent le développement économique et social, ce qui aboutit au transfert de la charge des services sociaux sur les femmes, accroît leur charge de travail non rémunéré et entraîne la désintégration des liens économiques et sociaux, la liquidation des économies nationales. Nous nous prononçons également contre le système de la dette.

Cette politique attise la montée des intégrismes, du racisme, du sexisme. Elle attise les conflits, jusqu'à des situations extrêmes comme au Rwanda.

Face à cette situation violente, nous espérons dans la solidarité de toutes pour obtenir l'instauration de la démocratie dans tous les pays, la reconnaissance et le respect des droits et des libertés des femmes. L'accès à la parité dans tous les lieux de décision. Nous nous prononçons contre la vente des armes, la vente de la drogue. Nous nous prononçons aussi contre le trafic des femmes et des enfants.

## LA LUTTE CONTRE LES INTÉGRISMES

Massacrées, violées, torturées, lapidées, les femmes sont les premières à subir les intégrismes. Nous pensons aux Algériennes, aux Afghanes, aux Iraniennes, aux Soudanaises, aux Birmanes. Nous avons la volonté très forte de nous unir, d'agir et nous pouvons espérer sortir des Assises avec des propositions concrètes d'actions.

## EN EUROPE

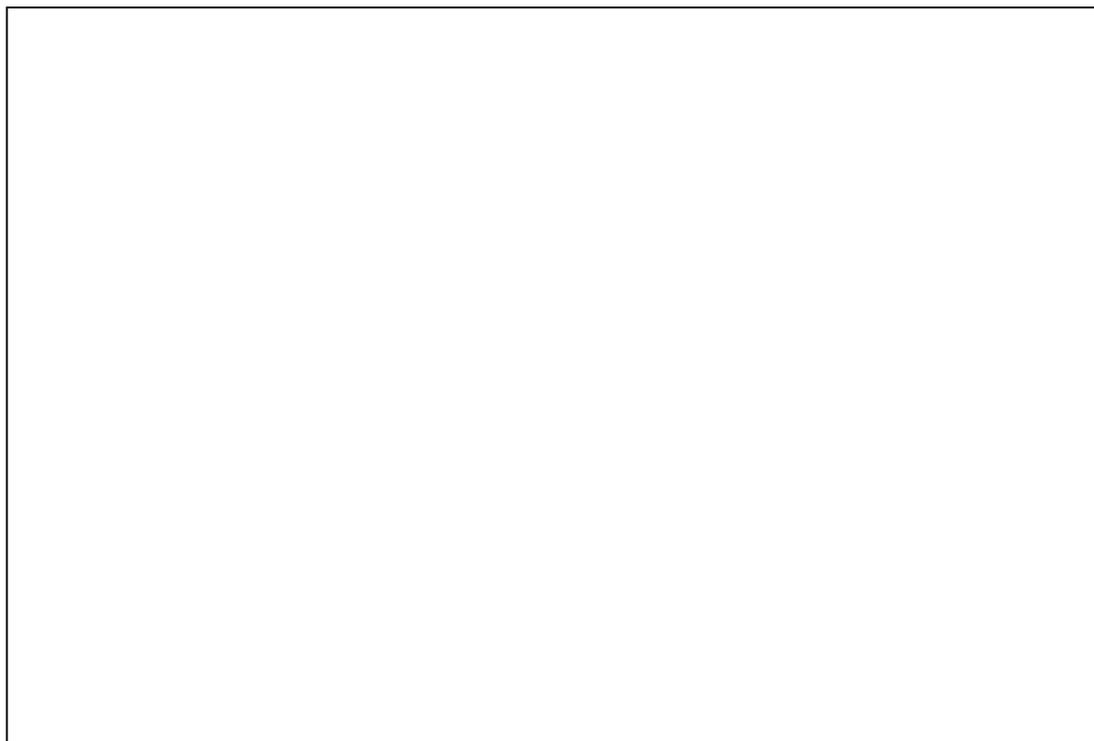
Nous demandons l'application des droits démocratiques à toutes, partout et sans discrimination. Nous disons notre volonté de construire des solidarités nouvelles, contre la précarité du travail, contre l'extension de la féminisation de la pauvreté. Pour que les acquis obtenus par les unes servent de référence aux autres.

Il faut reconnaître le droit à l'asile politique aux femmes persécutées, non seulement par les gouvernements mais aussi menacées par les partis politiques ou par les violences sexistes.

Enfin, nous pensons toutes qu'il est du devoir du gouvernement français d'appliquer les textes internationaux qu'il signe, notamment la Plate-forme d'actions adoptée à la Conférence mondiale des femmes à Pékin.

Les dangers que connaissent les unes menacent toutes les femmes. Les victoires des autres encouragent toutes celles qui résistent. Fortes de nos expériences, dans la diversité de nos situations, notre espoir est dans la solidarité de toutes.

Photo Nicole Décuré



Paris, 16 mars 1997.

## *Plate-forme des Assises*

APRÈS MODIFICATIONS PAR LES COMMISSIONS

*Pour que l'égalité des droits inscrite  
dans la loi soit une égalité pratiquée dans la vie*

Pendant plus d'un an, un collectif national comprenant 166 associations, syndicats, partis politiques et collectifs locaux, a recueilli les témoignages de plusieurs milliers de femmes et préparé en commissions des Assises nationales pour les droits des femmes. La lutte pour les droits des femmes est inscrite dans le mouvement social.

Les Assises ont permis de mesurer l'écart qui se creuse entre les conditions de vie des femmes et leurs aspirations, de constater une

régression dans l'application de droits qui semblaient acquis ainsi que la persistance d'inégalités salariales.

Les femmes sont les premières concernées par le travail à temps partiel imposé, le chômage et la précarité qui minent les bases économiques de leur indépendance. Leurs droits récents à disposer de leur corps et à décider de leur maternité sont remis en cause, tant par les réductions des dépenses de santé que par des propagandes obscurantistes et une politique nataliste et familialiste.

Bien qu'elles aient dénoncé et rendu plus visibles les violences dont elles sont l'objet, celles-ci perdurent. Le principe d'égalité est reconnu par la loi mais, dans la pratique de la vie privée, sociale et politique, il en va tout autrement. Leur exclusion de la sphère publique et politique demeure une injustice criante. La France n'applique pas les engagements qu'elle a contractés lors de la Conférence mondiale sur les femmes à Pékin.

Par son refus des retours en arrière, par sa détermination à faire de l'égalité une réalité, la lutte pour les droits des femmes est un vecteur essentiel de la démocratie. Or, celle-ci est non seulement en recul, mais menacée dans son existence même. Le chômage augmente, la précarité s'accroît et le Front national avance dans les urnes et dans les têtes.

C'est pourquoi les organisations signataires, partie prenante de ces Assises, demandent l'application des lois existantes en faveur de l'égalité et du respect des droits des femmes et mettront tout en œuvre pour obtenir dans l'immédiat satisfaction sur les points qui suivent.

### *Droit au travail*

La reconnaissance du droit au travail des femmes constitue le point central de nos revendications, ce qui nécessite de s'opposer aux plans de licenciements.

À travail égal, salaire égal. Pour le droit des femmes à un emploi à temps plein, qualifié et valorisant qui garantisse leur autonomie financière :

- réduction massive et immédiate du temps de travail à 32 heures pour toutes et tous (sans réduction de salaire, sans intensification du travail et sans contrepartie en terme de « flexibilité », avec embauches compensatoires).

Ceci implique la suppression de mesures qui concernent particulièrement les femmes :

- travail à temps partiel contraint ;
- lois sur le temps partiel consentant des avantages aux entreprises pour inciter au temps partiel ;
- loi quinquennale et toutes les lois actuelles et à venir qui aggravent la flexibilité.

Mais aussi :

- transformation des contrats précaires en CDI à temps plein ;
- respect du Droit du travail ;
- mise en œuvre effective de la loi sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, avec obligation de résultat, en matière d'accès aux postes de formation continue et à la promotion, et amélioration de cette loi, notamment pour empêcher les discriminations salariales à l'embauche ;
- progression des salaires féminins qui se fera notamment par l'élévation du SMIC et des bas salaires ;
- le droit des filles d'accéder à toutes filières de formation débouchant sur un emploi qualifié.

L'égalité face à l'emploi implique un réel partage des tâches domestiques et éducatives :

- partage égalitaire des tâches domestiques et familiales, exigence qui sera portée par une campagne spécifique ;
- création d'un service public national d'accueil pour la petite enfance ouvert à toutes, chômeuses, précaires et étudiantes comprises, ainsi que de nouveaux équipements collectifs et développement des écoles maternelles dès 2 ans ;
- structures d'accueil de qualité pour les enfants handicapés.

Une réelle égalité des femmes face à l'emploi leur permettra de ne pas quitter le marché du travail pour des incitations financières

telles que l'allocation parentale d'éducation. En effet, la précarité ne leur laisse guère le choix.

### *Droit à la dignité*

Pour lutter contre la déchirure sociale et la précarité :

- Maintien et revalorisation de l'allocation de parent isolé dont l'octroi doit rester indépendant du RMI.
- Maintien et revalorisation des allocations familiales du premier au dernier enfant, de l'allocation logement et de rentrée scolaire.
- Égalité des prestations familiales entre la métropole et les DOM-TOM.
- Revenu minimum garanti de 18 ans jusqu'au premier emploi.
- Création d'un recours à la faillite civile avec apurement de toutes les dettes, y compris les dettes fiscales.
- Priorité au relogement des femmes ayant charge d'enfant(s) ou victimes de violences.
- Interdiction du fichier des personnes ayant au moins trois mois de loyer de retard.
- Baisse de la TVA sur les produits et les services de première nécessité avec interdiction de coupures d'accès aux réseaux publics (eau, gaz, électricité, téléphone...).
- Augmentation du nombre des structures publiques de proximité et accès à l'aide médicale gratuite facilitée.
- Suppression du forfait hospitalier.
- Accès de tous les chômeurs, précaires, aux prestations sociales.

### *Droit à la citoyenneté pleine et entière*

Les femmes ne sont toujours pas considérées comme des citoyennes à part entière, ce qui favorise et renforce les autres atteintes à la démocratie. La défense de la citoyenneté politique et sociale passe pour elles par la laïcité de l'État et de l'École. Celle-ci permet la liberté de conscience, la liberté d'expression, d'association et la liberté syndicale. Elle est le préalable à la tolérance,

l'égalité, la solidarité, la justice sociale et la lutte contre le sexisme, le racisme et toute forme d'exclusion. Par son projet d'émancipation, elle relie l'individu au collectif. Nous luttons contre tous les intégrismes et soutenons les luttes des femmes qui en sont victimes.

Nous réclamons :

- la création d'un véritable ministère des Droits des femmes avec mise en place de plans d'égalité dans tous les domaines et à tous les niveaux, dans les entreprises, les administrations, les établissements scolaires ;
- la création d'un organisme de recours public contre les discriminations ;
- des subventions pour les associations qui luttent pour les droits des femmes.

Nous portons l'exigence de parité qui s'exprime dans la société. La parité est un des moyens de construction d'une réelle égalité. La question de mesures volontaristes (lois, quotas, règles de fonctionnement, selon le type d'instance) est donc posée. Nous rejetons la proposition scandaleuse d'Alain Juppé. Nous réaffirmons que l'égalité s'établira par la construction d'un rapport de force dans nos luttes :

- promotion d'une représentation égalitaire de femmes et d'hommes dans les fonctions élues, à la direction des partis et dans toutes les instances décisionnelles ;
- interdiction du cumul des mandats et limitation de leur renouvellement ;
- généralisation du scrutin de liste à la proportionnelle à toutes les élections avec alternance homme/femme ;
- adoption d'un statut de l'élu-e et de mesures publiques pour assurer leur mandat et faciliter le retour à la vie professionnelle ;
- accès des femmes aux directions des partis, des syndicats et des associations.

Pour une citoyenneté ouverte et plurielle :

- abrogation du Concordat de 1801 dans la région Alsace-Meuse et dans les DOM-TOM ;

- abrogation des lois Pasqua et Debré et retour au droit du sol ;
- droit de vote aux immigré-e-s aux élections locales.

### Droits de la personne

Pour mieux lutter contre les violences :

- application stricte de toutes les lois existant sur les violences à l'encontre des femmes et des enfants, y compris des handicapé-e-s ;
- application de la procédure pénale de façon identique dans tous les tribunaux et pour toutes les femmes et les enfants, et interdiction de la multiplication des actes qui tendent à mettre en doute leur parole : enquête de moralité, expertise psychiatrique, confrontations multiples, reconstitution des faits ;
- suppression du droit de garde et de visite pour le parent auteur de maltraitances et/ou de violences sexuelles. Dans ce cadre-là, arrêt des poursuites contre les femmes pour non-présentation d'enfant. Droit pour les associations militant contre les violences à se substituer aux femmes, à leur demande, pour déposer plainte, comme les syndicats peuvent déjà le faire dans les procédures pour harcèlement sexuel ;
- loi permettant de poursuivre un collègue en cas de harcèlement sexuel ;
- formation obligatoire de tous les personnels susceptibles d'intervenir en cas de violences sexuelles ;
- interdiction du recours à la médiation pénale en cas de violences conjugales, harcèlement sexuel ou maltraitance ;
- droit d'asile politique pour les femmes persécutées en raison de leur sexe, de leur orientation sexuelle ou victimes de violences sexistes et/ou sexuelles ;
- concernant la prostitution, application de la Convention de l'ONU de 1949 ratifiée par la France en 1960, notamment par la mise en place de services sociaux spécialisés publics dans chaque département.

Pour l'autonomie des femmes dans la vie publique comme dans la vie privée :

- réforme des noms et des appellations des femmes ;
- statut autonome pour les femmes immigrées ;
- abrogation des conventions bilatérales défavorables aux femmes migrantes, signature d'accords bilatéraux protecteurs des droits des femmes alignés sur les principes fondamentaux d'égalité entre les personnes et les sexes ;
- accès égal aux prestations sociales.

Pour le droit de choisir sa sexualité, son orientation sexuelle et pour lutter contre les représentations normatives des rôles sociaux de sexe :

- reconnaissance aux lesbiennes des droits de toutes et de leurs revendications spécifiques ;
- égalité de traitement pour les couples, hétérosexuels ou homosexuels, par la création d'un contrat d'union sociale ;
- développement d'une éducation non sexiste et non normative dès la petite enfance, dans les programmes, les manuels, les pratiques pédagogiques ; et formation des responsables enseignants, associations des parents d'élèves, travailleurs sociaux, médecins scolaires et personnel médical ;
- lutte contre toutes les discriminations, racistes, sexistes, homophobes.

### *Droit de choisir et droit à la santé*

Pour le droit de choisir ou refuser la maternité :

- octroi de l'allocation familiale dès le premier enfant et refus des mesures natalistes ;
- droit à l'avortement : la femme qui en fait la demande, quels que soient son âge, son origine doit disposer des moyens d'interrompre sa grossesse quand elle l'a choisi, avec le choix de la méthode, RU 486 compris ;
- dépénalisation de l'avortement, suppression de l'article 223-12 du Code pénal ;
- stricte application de la loi de 1993 (dite Neiertz) sur l'entrave à l'IVG ;

- statut unique pour les centres d'IVG et de planification, et un statut pour les médecins qui y exercent ;
- remboursement de tous les moyens contraceptifs sur ordonnance ;
- maintien des dispositions des lois de bioéthique de 1994 qui n'ont pas reconnu de statut à l'embryon.

Pour la prise en compte de la spécificité de la santé des femmes :

- des campagnes publiques d'information, d'éducation, de prévention, de dépistage, une politique de recherche, y compris pour le droit de choisir ;
- accès aux nouveaux traitements du Sida ;
- moyens suffisants accordés aux établissements sanitaires publics pour garantir l'accès aux soins de toutes et tous.

### Solidarités internationales

Pour soutenir toutes les femmes de la planète qui résistent aux guerres, aux violences, aux intégrismes, à la pauvreté, aux discriminations sexistes et racistes :

- soutien de toutes les luttes pour l'instauration de la démocratie ;
- refus des plans d'ajustement structurels dictés par le FMI, le G7, la Banque mondiale, l'OMC qui accroissent les charges de travail non rémunéré des femmes et entraînent la désintégration des liens économiques et sociaux ;
- nouvelles règles du commerce international respectant les impératifs sociaux, culturels et économiques définis par les populations elles-mêmes, et en particulier par les femmes ;
- refus du commerce des armes, du nucléaire et utilisation de l'argent du surarmement pour le développement humain ;
- abolition de la dette ;
- interdiction de l'arme alimentaire.

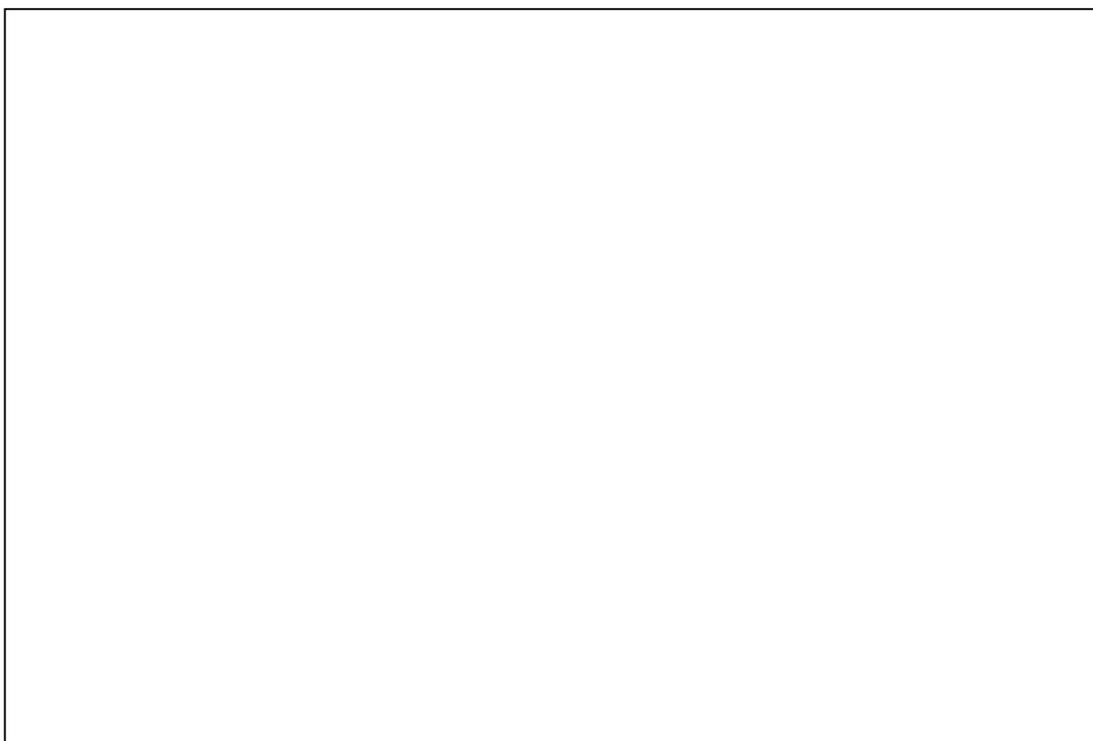
Pour la paix, une Europe des droits et des libertés :

- alignement des législations sociales ou concernant les femmes sur celles des pays les plus avancés ;

- soutien aux femmes qui luttent pour la souveraineté de leur peuple.

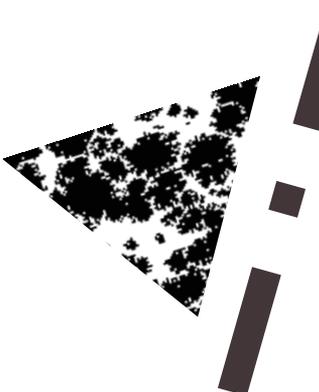
Les dangers que connaissent les unes nous menacent toutes. Les victoires des unes sont les victoires de toutes. Fortes de nos expériences, dans la diversité de nos situations, notre espoir est dans la solidarité.

Photo Nicole Décuré



Paris, 16 mars 1997 : l'ANEF était là !





# enseignements séminaires

## *Université Lyon 2*

### **INSTITUT POLITIQUE RÉGIONAL DE FORMATION DES FEMMES (IPREFF)**

Composition : Irène Baloste-Fouletier, Renée Dufour, Martine Haltinner, Gilberte Hugourieux, Andrée Rives, Séverine Roméro, Dominique Rousset.

L'IPREFF (Institut Politique Régional de Formation des Femmes), créé en 1995, propose une réflexion sur les problèmes politiques conduite à partir de la situation des femmes dans la vie publique. Les débats et les enjeux actuels en soulignent l'urgence. L'IPREFF invite les femmes à se donner les moyens d'une prise de responsabilité qui réclame connaissances, information, formation.

**L'IPREFF et le CLEF (Centre Lyonnais d'études Feministes)** de l'Université Lyon 2 vous invitent à un cycle de conférences qui se déroulera dans les locaux de l'Inter Service Migrant (ISM) – 32, rue Lafayette 69003 Lyon.

### *Face à la législation du travail, où en sont les femmes ?*

Annik Houel, professeur de psychologie sociale, Université Lyon 2 et Dominique Rousset, avocate.

▲ Jeudi 24 avril 1997, à partir de 19 h 30.

*Les travaux de l'Observatoire de la parité*

Catherine LESTERP, chargée de mission au Service des droits des femmes.

▲ Jeudi 15 mai 1997, à partir de 19 h 30.

CONTACT : Irène Baloste-Fouletier, tél. 04 78 24 79 29.

*Université de Versailles  
Saint-Quentin-en-Yvelines*

**CENTRE D HISTOIRE CULTURELLE DES SOCIÉTÉS  
CONTEMPORAINES**

SÉMINAIRES DE RECHERCHE

*Rapports sociaux de sexe dans le champ culturel*

▲ Le statut juridique actuel de la femme dans le droit de la famille,  
Hélène Gaumont-Prat.

25 avril 1997

▲ Violences sexuelles dans la presse française contemporaine,  
Marie-Victoire Louis.

23 mai 1997

▲ Machisme et conservatisme dans le « Monde des livres » en  
1995, Éliane Viennot.

13 juin 1997

Les séances ont lieu le vendredi de 18 à 20 heures à la Maison  
des sciences de l'homme – 54, boulevard Raspail 75006 Paris.

RESPONSABLES : Odile Krakovitch et Geneviève Sellier – Tél.  
01 45 23 51 32.

## *Université Paris 7*

### **CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES INTERNATIONALES CONTEMPORAINES (CERIC)**

3<sup>e</sup> cycle : histoire et civilisation des sociétés occidentales (GHSS)  
Formation doctorale : société, psyché, espaces et pouvoirs

#### SÉMINAIRES DE RECHERCHE

##### *Sexe et race.*

##### *Discours et formes nouvelles d'exclusion du XIX<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*

▲ Trauma historique, trauma sociologique, trauma individuel,  
Liliane Kandel, Université Paris 7-Denis-Diderot).

22 avril 1997

▲ Bilan et prospective.

6 mai 1997

Les séminaires ont lieu le mardi aux dates indiquées de 18 à 20 heures à l'UFR GHSS, tour 34-44, 3<sup>e</sup> étage, salle 307.

Pour tous renseignements, écrire à : Rita Thalmann ou Marie-Claire Hooek-Demarle – EILA/CERIC, tour 46-56, 2<sup>e</sup> étage, case 7002 – Université Paris 7-Denis-Diderot – 2, place Jussieu 75251 Paris cedex 05.

## *Université Toulouse-Le Mirail*

### **QUIPE SIMONE / UFR HISTOIRE ET SOCIOLOGIE**

##### *Femmes, histoire, sociétés, culture*

#### CONFÉRENCES PUBLIQUES

▲ Le mouvement féministe entre 1914 et 1940, Christine Bard, historienne.

7 mai 1997

▲ Le mouvement féministe entre 1945 et 1970, Sylvie Chaperon, historienne.

21 mai 1997

Ces conférences ont lieu le mercredi de 18 à 20 heures à la salle du Sénéchal – 17, rue de Rémusat 31000 Toulouse. Entrée gratuite.

CONTACT : 05 61 50 43 94.

## *Université Rennes 2*

### *Les études féministes et sur les femmes en France et à Rennes 2*

Petites sœurs des « women studies » des universités américaines, les chaires françaises n'en ont, hélas, pas les moyens humains, matériels et scientifiques. Profitant de l'énergie et des travaux de celles qui les occupent, elles ont néanmoins permis que soit assuré, au sein des universités de langue française, le développement des connaissances sur les femmes dans une perspective de changement social. À l'Université Rennes 2, l'étude des conditions d'emploi, de travail et de formation, qui maintiennent les inégalités entre les femmes et les hommes, est au cœur des activités d'enseignement et de recherche menées à partir d'études féministes. Un module, intitulé « Vie professionnelle - vie privée », au sein du DESS Politiques d'emploi et développement social des organisations, contribue à l'analyse de cette problématique en coopération avec des professionnel-le-s et des chercheurs-ses.

Au titre des activités réalisées dans le cadre de la chaire d'études féministes depuis sa création, il faut signaler « Plurielles : un outil pédagogique de réflexion sur les représentations des hommes et des femmes », dont le photo-langage constitue une référence pour tous ceux qui travaillent sur l'orientation des jeunes ; le rapport « Orientation des filles et égalité professionnelle : former pour innover », conçu comme un programme de formation à l'égalité des chances des enseignantes et des enseignants ; de nombreux travaux sur l'égalité professionnelle en France et en Europe complétés par des recherches en cours sur « Les femmes et le temps ». La chaire d'études féministes et sur les femmes à Rennes 2 est une ressource pour les femmes en Bretagne qui viennent de se regrouper au sein d'un réseau pour la mise en œuvre de la plate-forme de Pékin.

L'objectif est de favoriser l'expression régionale sur les droits des femmes, dans le respect des principes d'égalité entre les sexes, de développement et de paix définis par la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

Annie Junter-Loiseau,  
maître de conférences,  
droit social, études féministes  
et sur les femmes.

## *Trinity College (Dublin, Ireland)*

### **TRINITY'S IRISH WOMEN'S STUDIES**

1ST ANNUAL IRISH WOMEN'S STUDIES SUMMER SCHOOL

#### *The Power of Women*

▲ Health - Politics - Community activism - Work - Personal relationships.

28th July to 1st August 1997

The theme of the school is the Power of Women. It will explore the ways in which we as women — in all our diversity — exert power over our own lives, the choices we make, the challenges we face. Within our overall theme, we have selected the following topics for discussion : health, politics, community activism, personal relationships and work.

The format of the summer school will be a combination of presentations, workshops and lectures, with ample opportunity for discussion. Workshops will include both creative and issue-oriented topics — ranging from the politics of women's health to creative writing. We also hope to organize a speakers corner where participants can speak on any issue of importance to them.

Trinity's Irish Women's Studies Summer School Secretariat – 95, Haddington Road, Ballsbridge, Dublin 4, Ireland. Phone : 353-1-660-9011 – Fax : 353-1-660-9828.





## À venir

### ▲ « Femmes et mémoire(s) »

L'Université de Paris 8-Vincennes à Saint-Denis et l'équipe de recherche sur les mouvements de femmes RÉSONANCES vous annoncent la tenue d'une journée d'étude sur le thème « Femmes et mémoire(s).

**Elle se déroulera le samedi 15 mars 1997, de 9 h 30 à 17 heures  
à l'Université de Paris 8.**

Les communications (20 minutes environ) pourront porter sur des œuvres littéraires ou être des fictions sur les thèmes suivants :

- Femmes et mémoire : transmission orale, transmission maternelle ; détournements, silences, les zones obscures de la mémoire.
- Mémoire(s) de guerre ; les signes de mémoire.
- L'œuvre envisagée comme « mémoires ».
- La création au féminin ; mémoire et création — ou toute autre suggestion.

Prière d'adresser au plus tôt vos propositions à :

RÉSONANCE c/o C. Safir – DEPA, Université de Paris 8 – 2, rue de la Liberté 93526 Saint-Denis – Tél. 01 49 40 68 34 ou (35) – Fax 01 49 40 68 48.

Ou : Département d'études féministes – Tél. 01 49 40 68 15.

▲ « *L'antiféminisme en France de la Belle Époque aux années trente* »

**La journée d'étude sur ce thème aura lieu le 31 mai 1997 à l'Université d'Angers.**

Communications de Michelle Perrot, Florence Rochefort, Sian Reynolds, Annelise Mauge, Martine Sévegrand, Pierre Michel, Frédéric Monneyron, Geneviève Fraisse, Pierre Arnaud et Geneviève Sellier.

CONTACT : Claude Monteil – MSH – 2, rue A.-Fleming 49066 Angers cedex 01 – Tél. 02 41 72 12 16 – Fax 02 41 72 12 00.

▲ « *Germaine Poinso Chapuis, témoin de son temps* »

**Ce colloque se tiendra les 20 et 21 novembre 1997, Marseille.**

Germaine Poinso Chapuis fut la première Française ministre à part entière dans le gouvernement Robert Schuman, de novembre 1947 à juillet 1948. Elle a été députée de 1945 à 1956. Militante féministe, elle a préparé un grand nombre de lois dans l'intérêt des femmes. Membre du Mouvement Républicain Populaire (MRP), elle a lutté en faveur de l'Europe, de la décolonisation et aussi contre les trusts.

Écartée des fonctions politiques à la fin des années 50, elle a créé et dirigé un grand nombre d'œuvres pour l'accueil des enfants inadaptés.

Le colloque célèbre le cinquantenaire de son entrée au gouvernement. La première journée sera consacrée à son action politique, la deuxième à son action sociale.

Pour tous renseignements, écrire à :

Yvonne Knibiehler – 7, parc Mozart 13100 Aix-en-Provence.

### ▲ *Situation sociale et professionnelle des femmes dans les domaines de la culture et des médias*

**Conférence européenne d'experts qui se tiendra fin avril-début mai 1997, Bonn, en Allemagne.**

Les objectifs centraux de la conférence sont les suivants :

- Promouvoir un échange d'expériences sur une base interdisciplinaire et développer de nouvelles stratégies devant répondre à deux objectifs :
  - encourager une contribution équilibrée entre les femmes et les hommes aux prises de décision en matière de politique culturelle ;
  - améliorer la situation des femmes sur le marché de l'emploi culturel et médiatique.
- Informer sur la situation individuelle des pays européens.
- Analyser les similarités et les différences entre pays.
- Débattre des possibilités de transfert de formes éprouvées d'organisations, de qualifications et d'encouragement des femmes à l'exercice des professions culturelles et médiatiques.
- Préparer une étude européenne comparative par la discussion et la détermination des différentes analyses comparatives à venir.

Les langues de travail sont l'allemand et l'anglais, avec également possibilité de français. Les frais de déplacement des intervenants et des animateurs d'atelier seront pris en charge.

### ▲ *Shifting bonds, shifting bounds : women, mobility and citizenship in Europe*

**Third european feminist research conference, 8-12 July 1997, University of Coimbra, Portugal.**

Main topics : Identities and narratives ; Biography and society ; Transculturation and the Diaspora ; Migrations, cultural identities, and equality ; Stereotypes and migration ; New migratory movements in Europe ; New structures of employment ; Women and the city ; Changing patterns in family structures ; Education and social

discrimination ; Migrations and citizenship ; European citizenship and social exclusion ; Citizenship and social policies ; Transitions in central and eastern Europe.

Working language : English. In all plenary sessions and in some thematic sessions : English, French and Portuguese.

Correspondence and information : Organizing committee of the 3rd European Feminist Research Conference – Centro de estudos sociais – Universidade de Coimbra – Apartado 3087 – 3000 Coimbra, Portugal.

Tél. 351.39.26459 / 351.39.20354 – Fax 351.39.29076 – E.Mail : EUROFEM97@GEMINI.CI.UC.PT.



## *Les Pénélopes*

Notre association a pour objet de promouvoir, d'éditer et de diffuser des informations, utilisant tous types de médias, du point de vue des femmes et de favoriser toutes activités assurant l'échange, le traitement, la mise à jour, la centralisation et la diffusion de ces informations en faveur de toutes les femmes du monde. Toutes informations racises ou fascistes sont exclues.

Nous sommes journaliste, sociologue, responsable de projet et conceptrice multimédia. Nous souhaitons mettre nos expériences au service du plus grand nombre. Nous sommes persuadées qu'il faut s'appropriier les nouveaux médias, pour fédérer les réflexions, casser l'exclusion et rompre avec les discriminations.

### ***Internet pour et par les femmes***

- ▲ Réunion pour la mise en place du Web fédérateur des associations féministes et féminines de France, le 3 avril 1997 à 19 h 30, au Planning familial – 4, square Sainte-Irénée 75011 Paris, métro Saint-Ambroise.
- ▲ Soirées d'initiation à Internet, tous les lundis et vendredis de 19 h 30 à 21 h 30.

Renseignements : Les Pénélopes – 3 bis, rue de la Défense 93100 Montreuil – Tél. 01 48 94 89 01.

<http://www.mire.net/penelopes> – E.mail : [penelope@planete.net](mailto:penelope@planete.net)

## ***Le cédérom***

Notre ambition est de réaliser un cédérom documentaire sur l'histoire des femmes au XX<sup>e</sup> siècle. Femmes de renom, aventurières, écrivaines, poètes, combattantes pour la liberté, contre les totalitarismes, mais aussi femmes dans la vie de tous les jours, confrontées aux guerres, aux grandes évolutions technologiques, actrices de leur propre changement, militantes, mères et filles, éducatrices, chercheuses, les femmes du XX<sup>e</sup> siècle ont puisé dans les racines de leurs aînées les ressources qui leur ont permis de s'affirmer comme individus à part entière. Mais qui se souvient des lois qui ont régi le statut des femmes européennes, françaises jusqu'à il y a peu encore ? La liberté de la contraception, de l'avortement, l'autonomie financière, l'accès au travail sans l'autorisation du mari, le droit de vote : ces événements majeurs datent de la seconde moitié du siècle.

L'objectif du cédérom, que nous adressons en priorité aux jeunes générations, est de raviver les mémoires pour mieux comprendre les enjeux d'aujourd'hui.

Un cédérom plutôt qu'un livre ? Parce que la pluralité des médias utilisés servira mieux la réalité multiforme des femmes. Parce que notre travail n'est pas encyclopédique mais journalistique. La vie des femmes, si elle n'est pas toujours rose, est traversée d'éclats de rire. Le cédérom offre des modes de navigation ouvrant sur la découverte, la connaissance, l'humeur et le jeu même si le drame vécu par les femmes soumises aux intégrismes et à l'exploitation demeure en toile de fond. Comme pour vous rappeler que rien n'est jamais vraiment acquis.

Pour continuer, nous avons besoin de vous ! Notre association a déjà réalisé, à compte d'auteur, grâce au bénévolat de quelques convaincu-e-s, le prototype de Nadia, Sandrine, Françoise et les garçons, Histoires de femmes du lundi au dimanche. Mais, actuellement, notre sujet « ne s'inscrit pas dans la ligne éditoriale », « est intéressant mais les budgets sont arrêtés », « est bien pensé tant dans le fond que dans la forme [...], professionnel [...], un véritable travail d'auteur [...] Le genre est original et le contenu créatif mais la

coloration trop féministe limite les chances commerciales d'un tel projet (à moins d'une coédition d'un magazine féminin) »... Votre souscription à ce cédérom servira d'effet de levier afin de boucler un tour de table réunissant des partenaires financiers.

## *Fédération des Femmes du Québec* (FFQ)

### ***En l'an 2000 : une grande marche des femmes du monde pour l'égalité, le développement et la paix***

La Fédération des femmes du Québec (Canada) propose aux femmes du monde un projet mobilisateur : une marche internationale des femmes pour l'égalité, le développement et la paix.

Pourquoi une marche des femmes du monde ? Pour que le Programme d'action adopté à Beijing en 1995 (bien qu'il soit loin d'être parfait !) devienne réalité à la grandeur de la planète !

Guerres, génocides, montée des intégrismes ; des femmes sont tuées, violées, bâillonnées. Mondialisation des marchés, politiques néolibérales, coupures dans les programmes sociaux au Nord, programmes d'ajustements structurels, blocage du développement au Sud ; partout les femmes s'appauvrissent. Nous sommes toutes interpellées, concernées par la réalité des femmes du monde.

Les gouvernements des pays membres de l'ONU ont pris l'engagement moral d'appliquer le Programme d'action. C'est pourquoi nous voulons interpeller l'ONU. Nous savons que partout dans le monde des femmes luttent pour l'égalité, le développement et la paix.

Nous ressentons plus que jamais le besoin d'agir à l'échelle de la planète.

CONTACT : Fédération des femmes du Québec – 5225, rue Berri, bureau 100 – Montréal. Québec H2J 2S4. Tél. 514.948.3262.

# Association Parité

## **Appel à soutien**

Depuis la création de notre association en mars 1992, nous avons constamment développé notre action en direction des responsables politiques et de l'opinion publique sur l'insuffisante présence des femmes dans les assemblées élues et postes de décision en général en proposant la parité.

Aujourd'hui, nos efforts commencent à porter leurs fruits ; le débat sur la parité est véritablement ouvert, des mesures devront être prises pour assurer l'égalité des chances entre les hommes et les femmes dans la gestion des affaires publiques.

Malgré le contexte actuel plus ouvert à nos idées, nous ne devons en aucun cas relâcher notre vigilance et surtout ne pas tomber dans un optimisme démobilisateur. C'est pourquoi nous continuerons de diffuser tous les deux mois la Lettre de Parité, comme nous le faisons depuis 1992. Cette publication rassemble toutes les informations utiles pour suivre les étapes de la construction paritaire et porter à votre connaissance les actions conduites pour y parvenir.

Aussi avons-nous besoin de votre soutien et vous demandons de bien vouloir souscrire à un abonnement au prix de 180 F pour cinq numéros par an. Ce soutien nous est indispensable pour poursuivre nos actions de sensibilisation et assurer la parution régulière de la Lettre de Parité.

### **Publications disponibles :**

- Recueil de l'ensemble des lettres d'information de Parité depuis sa création.
- Brochure « Sur le chemin de la parité ». Bilan des actions conduites sur cinq ans.

CONTACT : Parité – BP 33 – 92193 Meudon cedex.

# Athena

## ADVANCED THEMATIC EUROPEAN NETWORK OF ACTIVITIES IN WOMEN'S STUDIES

Après la création de l'Association des établissements d'enseignement et de recherche en études féministes en Europe (AOIFE), lors du colloque de Limerick (novembre 1996), c'est aujourd'hui au tour d'ATHENA de voir le jour. Ayant déposé un projet de candidature à la création d'un Réseau thématique en études féministes au 1<sup>er</sup> janvier 1997, la coordination de l'Université d'Utrecht a reçu, le 28 février 1997, l'accord de principe de la part de la Commission européenne (DG XXII) pour passer à l'étape de l'élaboration détaillée des activités à mener dans le cadre de ce réseau thématique, baptisé ATHENA (Advanced Thematic European Network of Activities in Women's Studies).

Les équipes en études féministes dans chacun des établissements universitaires qui a obtenu l'accord de son président pour adhérer à l'AOIFE sont donc appelées à participer à l'élaboration collective du projet définitif du réseau thématique, qui doit parvenir au bureau Socrates avant le 1<sup>er</sup> avril 1997.

À titre d'information, voici un aperçu (en langue anglaise !) du projet qui a réussi à convaincre la DGXXII de la Commission européenne d'accorder sa confiance aux études féministes :

### EXPRESSION OF INTEREST FOR A THEMATIC NETWORK

NAME OF APPLICANT : Association of Institutions in Feminist Education and Research in Europe - AOIFE

TITLE OF PROJECT : ATHENA - Advanced Thematic European Network of Activities in Women's Studies

DISCIPLINE : The interdisciplinary field of Women's Studies

COUNTRIES INVOLVED :

The thematic network is one of the activities of the Association of Institutions in Feminist Education and Research in Europe (AOIFE) which includes partners from all member states of the European Union (except Luxemburg), as well as Norway and Switzerland.

Interest is also shown from Iceland. The aim is to also involve Eastern and Central European institutions. Preliminary contacts have already been established in Lithuania, Estonia and Latvia amongst others.

NUMBER OF INSTITUTIONS INVOLVED : (See Annex 1)

63 Universities

2 Research Institutions

4 European Professional Organisations

3 Documentation and Information Centres

TIMETABLE ENVISAGED :

- Year 1 – August 1997-September 1998 – Setting up phase.
- Year 2 – October 1998-September 1999 – Implementation and production phase.
- Year 3 – October 1999-September 2000 – Production and dissemination phase.

Meetings of the different working groups will be held in combination with existing conferences for the field, starting with the Third European Feminist Research Conference in Coimbra 1997, in order to be cost efficient. Furthermore, the meetings of different working groups will be held simultaneously at the same place so that the exchange of views and streamlining of approaches is stimulated as much as possible. Each year will be closed with an evaluation.

REASONS FOR CREATING ATHENA

Building on the experience acquired during the Erasmus phase of activities, the women's studies community in Europe has moved towards pooling together their expertise. The variety of women's studies institutions in terms of forms of development and institutionalisation, but also their diversity as far as the intellectual perspectives as well as the quality of the programmes are concerned, calls for a common platform of comparative study, analysis, dialogue, development of innovative strategies and planning. A remarkable coalition between the different strands of Women's Studies, Gender Studies and Feminist Studies has emerged in the process of building the common European interdisciplinary platform for a thematic network application. The subject area covers women's

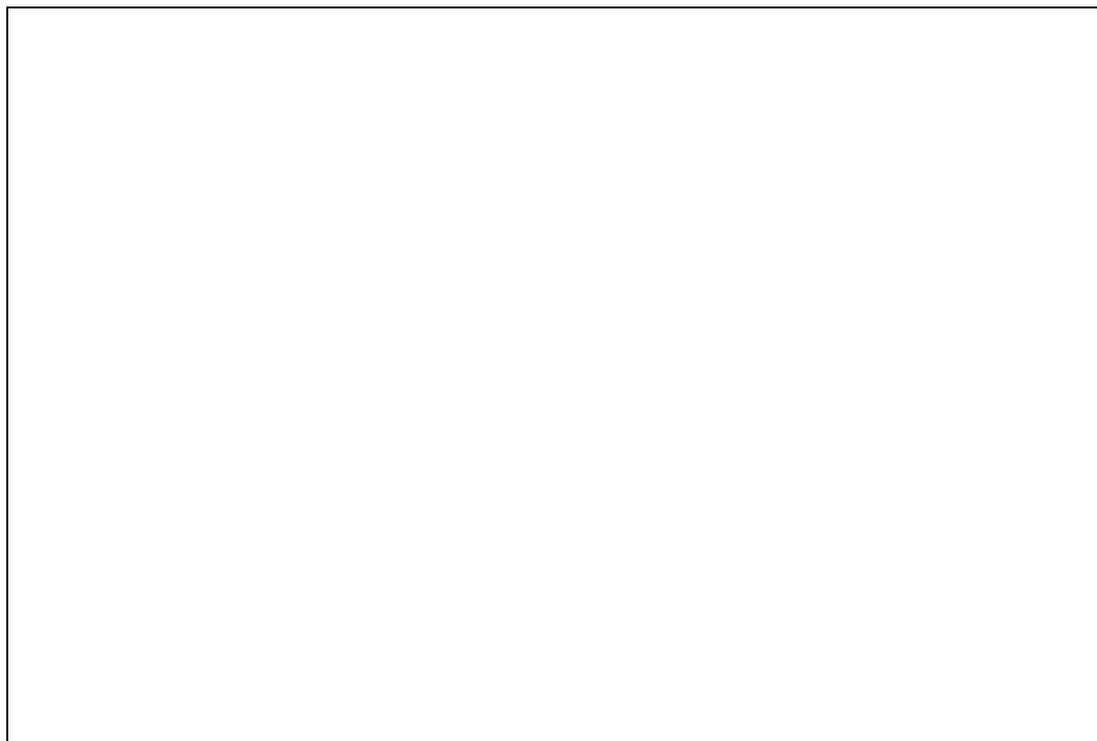
studies programmes in the Humanities, the Social Sciences and the Natural and Technological Sciences. The European Subject Area Evaluation of Women's and Gender Studies in 1994/95 (SIGMA), which proved beyond the trace of a doubt the high quality of the academic work accomplished by the Women's Studies community in Europe, also clearly identified the need to create an inclusive institutional structure which would provide the field with a voice in European Higher Education and Research. With the support of the Commission, two Europe-wide conferences were organized (Coimbra 95, Limerick 96) so as to consult the field as broadly as possible. As a result, the academic field has organised itself in the Association of Institutions in Feminist Education and Research in Europe (AOIFE) which was founded as an inclusive association of institutions which is representative for the number of institutions active in the subject area. Such a long term structure will channel interesting projects and be a constructive interlocutor between the field and the European Commission amongst others. AOIFE's first activity in the area of education is to establish a thematic network providing the field with new necessary insights concerning the European dimension of Women's Studies education.

Special efforts have been made to guarantee continuity and build on the previous stages of cooperation. Therefore the project proposals of the thematic network described below are based on the recommendations of the European evaluation conference of the subject area (Coimbra 1995) and on the conference to launch AOIFE and to plan the work for the thematic network (Limerick 1996) as one of its activities.

Official Socrates support for such comparative activities in higher education outside the normal Erasmus cooperation is essential, because of its stimulating effect on the local and national level, both financially and institutionally, to promote this new subject area and help recognize it as a fully recognized academic discipline.

Next to Socrates support, additional funding will also be applied for from DG V and DG XII.

Photo Nicole Décuré



Nicky Le Feuvre, Paris, 1996.

## AIMS

The Thematic Network ATHENA will gather the interdisciplinary field of gender, feminist and women's studies in the framework of European integration. This is an area in which the curriculum structure varies greatly across Europe : as such, it is both in need of and particularly suited for the development of a European dimension in education. This network aims to contribute to the enhancement of the quality in the subject area of women's studies, to assess and develop new curricula, including the development of new teaching methods, and to foster research on education. Because of the positive outcome of the European Evaluation of the subject area in 1994/95, which was conducted in 15 countries, this thematic network will move directly into the phase of concrete implementation in order to guarantee efficiency. In the new phase, special efforts will be made to achieve a more balanced West/East and North/South geographical representation and spreading of results and to co-operate on concrete activities with a number of international women's professional organizations in the field. The Thematic

network has also made a cooperation agreement with WITEC, the European Women in Technology Network.

The following activities will be prioritized into three concise proposals with an effective project design by the participating institutions before the full application.

## ACTIVITIES

These activities will be organized more concretely according to the still general time-table set out at the beginning.

- To identify and promote areas of women's studies education which are in need of further research in terms of teaching needs (such as innovative strategies, teaching material, definitions etc.). This is especially important for the field, considering its diversified level of development across Europe; its inter-disciplinary structure and multi-lingual background. Some of the areas identified for research will be pursued in follow-up applications which may be submitted to other Directorate of the Commission, especially DGV and DGXII.
- To plan and study joint European Curriculum development activities including the comparison of existing curricula, the creation of links between existing curricula and the development of new curricula in the European context. Emphasis will be placed on the thematic approach, which will explore new areas of common concern, such as gender, « race », ethnicity and multiculturalism. The methodological approach will also be expanded, however, both in terms of innovative teaching methods and of evaluation methods. Concrete activities will take the form of advanced seminars and pilot projects, including the pedagogical applications of the new information technologies. Concrete results will include the preparation, production, translation and non-commercial dissemination of teaching material and curricula, if possible in a variety of European languages.
- To provide an overview of good practice in women's studies education in the European context. In this regard co-operation will be expanded with women's documentation and information

networks in order to harmonize and monitor the quality of the dissemination of existing information resources in women's and gender studies by electronic means and to facilitate further development.

- To address the relationship between academic education in women's studies and professional outlets for women in Europe. The issue of gender inequalities in academia will be raised. Emphasis will also be placed, however, on the relevance of women's studies education for the professionalization of women in the context of global participation in the labour market.

## RESULTS

The following results will be published and documented in a variety of different products such as reports, teaching material, recommendations for further research.

- Development of evaluation criteria for the European dimension in women's studies education activities.
- Development and implementation of pilot projects in curriculum development among participating universities.
- Follow-up applications on research both at DGXXII, DGV, DGXII, and other international agencies, to be pursued by AOIFE.

Effective dissemination of all products. Electronic communication will be used fully not only to communicate with other partners within the network but also with the whole community, through the information channels of the associated major associations.

## GROUPS ADDRESSED

The participating institutions are balanced yet varied in terms of countries of the European Union, regional balance inside the countries and types of institutions, ranging from university departments to research institutes to professional organisations, including small as well as large universities and associated European partner organisations. Cooperation in this European wide activities will contribute an added value to the partner institutions since a large number will be able to profit from the expertise of former small scale European cooperation. The participant institutions will profit from pooling their

expertise in their respective areas and thus allow for transferral of knowledge and good practice. Through the channels of dissemination of activities the broader field will also profit.

Special efforts will be made to further stimulate student organisations to participate. Participating institutions are committed to support their activities with matching funds from their home institutions as much as possible.

## MANAGEMENT AGREEMENTS

The thematic network is committed to reach a balanced geographical representation involvement of partners, including from Eastern and Southern Europe. The general co-ordination of the thematic network is done at the university of Utrecht by Prof. Rosi Braidotti, on behalf of the Council of the Association AOIFE. Braidotti has a proven record in project management on the European level, as the Chair of the scientific committee that coordinated the Subject Area Evaluation of Women's Studies in Europe and of the largest Erasmus network in this field. Utrecht university has an excellent record of both financial and institutional support of European women's studies activities.

Specific activities of the network will be coordinated by the participating institutions. The activities will be organized in the form of working groups, each of which will have a co-ordinator.

The work plan will be organized as follows : after the letter of expression of interest is submitted to the Commission, a fuller and more detailed project will be worked out, in consultation with all participants. This is also known as the 'amalgamation' phase, which aims to streamline and prioritize the different activities. Using electronic means of communication, the network participants will draft the final application, to be submitted by April 1st.

All network participants are active members which will support both financially and intellectually the activities of ATHENA. All of the universities are officially endorsed by the Rector of their institution as full participants in the network and are committed to raise complementary funds from their institutions for their European activities.

## SHORT, MEDIUM AND LONG TERM IMPACT IN PARTICIPATING COUNTRIES AND ITS ADDED VALUE IN EUROPEAN TERMS IN GENERAL

The thematic network application is the first activity of Association AOIFE, however, it is not its only one. Medium and long term goals are to link European research activities in the field with the thematic network activities on education. The aim is to establish a parallel line of development between education and research activities in these areas, so as to make them complementary. Concretely, this aim will be achieved by linking the Thematic Network activities with European projects under TSER (especially Education and Training, but also Science and Technology and Social Integration and Social Exclusion), regional initiatives and projects with players in the labour market.

## MONITORING AND EVALUATION OF PROJECT

This will be undertaken by the Thematic Network coordinator and the working groups coordinators through the conduct of monitoring and submission of reports to AOIFE and to the European Commission.

## DISSEMINATION OF PROJECT RESULTS

The dissemination of project results to the Thematic Network participants, the members of AOIFE and associated networks through its meetings, conferences and newsletters will also be enhanced through the use of new information and communication technologies. Efforts will be made to use these technologies imaginatively and to adapt those to the aims of the Thematic Network and the target groups involved.

Traditional forms of publication in academic, scholarly and professional journals in the field will of course be continued and will profit from the results and the products developed in the Thematic Network. Thus, the thematic network will have a multiplier effect since the outcomes of the project activities will be used as broadly as possible through the member institutions of AOIFE and its associated national and European organisations and networks in order to support smaller scale cooperation activities.

**ANNEX 1 - LIST OF INSTITUTIONS PARTICIPATING IN AOIFE**

**Austria** : University of Vienna – University of Graz

**Belgium** : Catholic University of Louvain – Free University Brussels – University of Antwerp

**Denmark** : Aalborg University – Aarhus University – Odense University

**Finland** : Abo Akademi University – University of Helsinki – University of Tampere

**France** : University Lumière-Lyon II – University Toulouse II-Le Mirail

**Germany** : University of Bielefeld – University of Frankfurt

**Greece** : Aristotle University of Thessaloniki

**Ireland** : University College Dublin – University of Limerick – Saint Patrick's College Maynooth – University College Galway

**Italy** : European Institute Florence (Dept of European Law) – Istituto Universitario Orientale, Napoli – Societa Italiana Delle Storiche, Rome – University of Calabria – University of Milan – University of Rome « La Sapienza » – University of Salerno – University of Turin

**The Netherlands** : Catholic University of Nijmegen – Netherlands Research School of Women's Studies – University of Groningen – University of Maastricht – University of Utrecht

**Norway** : Norwegian University of Science and Technology, Trondheim – University of Bergen – University of Oslo – Nordic Institute for Women's Studies and Gender Research

**Portugal** : University of Coimbra – Escola Superior d'Educacao of Setubal

**Spain** : University of Almeria – University Autonoma de Madrid – University of Cadiz – University Complutense de Madrid – University of Granada – University of Oviedo

**Sweden** : Göteborg University – Mid Sweden University – Stockholm University – Ume University – University of Lund – University of Karlstad

**Switzerland** : Swiss Federal Institute of Technology, Zurich – University of Zurich

**United Kingdom** : Leeds Metropolitan University – Manchester Metropolitan University – Open University – Queens University, Belfast, Northern Ireland – South Bank University – University of Central Lancashire – University of East London – University of Lancaster – University of North London – University of Northumbria at Newcastle – University of Ulster, Northern Ireland – University of Warwick

European professional organisations involved in ATHENA

- ENWS : European Network for Women's Studies
- International Women's Association in Communication, Mediterranean Media, Italy
- WISE : Women's International Studies Europe
- WITEC : European Women in Technology Network

Documentation and information centres involved in ATHENA

- IIAV : International Information Centre and Archives for the Women's Movement, Amsterdam, The Netherlands
- KVINFO : Documentation Centre, Copenhagen, Denmark
- Women's Documentation Centre & Library, Bologna, Italy

Nicky Le Feuvre  
Equipe Simone  
Université de Toulouse-Le Mirail  
31058 Toulouse cedex



*Soutenances  
publications  
recherches*

SOUTENANCE

*Claude-Stéphanka ARNAL-SOUMARE*

· **Culture traditionnelle africaine et marquage du corps féminin : l'excision chez les Bamanans du Bilalougou (Mali)** ·.

Thèse doctorat nouveau régime en ethnologie soutenue le 11 février 1997, à l'Université Toulouse-Le Mirail (mention « Très honorable » à l'unanimité).

PUBLICATION

*Arlette Doumit el Khoury*

· **Les femmes chefs de famille : état de la recherche et réflexions méthodologiques** · in Femmes du sud, chefs de famille, Jeanne Bisilliat (dir.).

RECHERCHE

*Anne Lequy-Rosset*

**Travail sur les auteurs femmes de RDA pendant la période 1970-1989.**

Préparation deuxième année de thèse, à Metz.





# Appels à contributions

## RECHERCHES FÉMINISTES

### *L'éducation : outil d'émancipation ?*

**1998, volume 11, num ro 1, sous la direction de Ren e Cloutier et de Pierrette Bouchard.**

Dix ans se sont écoulés depuis la parution du premier numéro de *Recherches féministes*, « À propos d'éducation ». Qu'en est-il aujourd'hui des rapports sociaux de sexe en ce qui a trait à l'éducation ? La scolarisation demeure-t-elle un outil d'émancipation pour les femmes ? L'éducation contribue-t-elle à leur mobilité sociale ?

Femmes et hommes vivent dans diverses sociétés et dans de multiples contextes sociaux. De plus, la situation mondiale a changé dans le sens d'une plus grande précarité, à la fois dans les institutions où les femmes étaient peu représentées ou reconnues et dans celles où elles assumaient le travail invisible. Compte tenu de cette plus grande précarité économique et politique, les gains des femmes en ce qui a trait à l'éducation, à la performance scolaire, à la diversification des filières, etc., dans les sociétés industrielles avancées sont-ils menacés ? Quelles seront les répercussions sur les femmes dans les pays où la majorité d'entre elles sont toujours peu scolarisées ?

Quel rôle joue l'éducation dans les rapports sociaux de sexe ? Dans quelle mesure les divers contextes éducationnels influent-ils sur la mobilité sociale dans les diverses sphères sociétales (familiale, politique, économique, sociale, culturelle) ? Quels groupes de femmes sont les plus touchés ?

Ce numéro de Recherches féministes est ouvert aux chercheuses et aux chercheurs qui s'intéressent à de telles questions ou à d'autres reliées aux rapports sociaux de sexe et à l'éducation comme outil d'émancipation. Les textes soumis peuvent se situer dans une perspective macrosociologique ou microsociologique ; l'approche peut être historique ou contemporaine, disciplinaire ou interdisciplinaire. Les articles peuvent faire état de recherches empiriques ou de réflexions théoriques.

Les manuscrits doivent parvenir à la revue avant le 15 octobre 1997. Pour obtenir plus d'informations, communiquer avec Renée Cloutier (tél. 418.656.2131 poste 7784 – Renée.Cloutier@fse.ulaval.ca) ou Pierrette Bouchard (tél. 418.656.2131 poste 3750 – Pierrette.Bouchard@fse.ulaval.ca) ou Huguette Dagenais, directrice de la revue.

CONTACT : Recherches féministes – GREMF – Université Laval – 2336, chemin Sainte-Foy – Édifice Jean-Durand – Québec – Canada G1K 7P4 – Tél. 418.656.5418 – Télécopieur : 418.656.3266 – Adresse Internet : Revue. Gremf@fss.ulaval.ca.

#### ASSOCIATION INTERNATIONALE DES AMIS DE VASILE STANCIU

##### *Communiqué*

Le prix Vasile Stanciu-Françoise Reiss, décerné par l'Association internationale des amis de Vasile Stanciu, vient d'être attribué pour la première fois à madame Lise Pichaut pour son étude : **“ Instruments de prévention de la névrose d'abandon chez les enfants et les adolescents ”**.

Ce prix est destiné à récompenser une recherche et/ou une action de prévention de l'inadaptation sociale et, en priorité, de la névrose d'abandon. Il était doté, cette année 1996, d'un montant de 30 000 F. L'association lance un appel à candidatures pour 1997 et les années suivantes.

##### RENSEIGNEMENTS :

Françoise Stanciu-Reiss. Tél. 01 60 84 11 51 (à partir de 12 h).  
Maître Claude-Roland Souchet. Tél. 01 43 54 99 09.

UNIVERSITÉ CONCORDIA :  
INSTITUT SIMONE DE BEAUVOIR

*Les femmes de lettres et le français hors frontière*

Le département d'études françaises et l'institut Simone de Beauvoir de l'Université Concordia veulent, à l'occasion du départ à la retraite de **Ma r Verthuy**, célébrer son exceptionnelle carrière en lui dédiant un colloque international, dont le titre rend compte de son remarquable travail sur l'écriture des femmes et sa diversité à l'intérieur de la francophonie : « Les femmes de lettres et le français hors frontière » (Université Concordia, du 15 au 17 mai 1998).

Amies et amis de Maïr Verthuy, spécialistes de la littérature, de la francophonie et de la condition des femmes, vous êtes conviés à participer à ce colloque. Faites-nous donc parvenir, pour le 15 février, le titre et le résumé (200-250 mots) d'une communication définie selon les paramètres généraux suivants :

De Christine de Pisan aux écrivaines d'aujourd'hui, du Maghreb à la Guadeloupe, du Québec à l'Océanie, des femmes de toutes origines linguistiques ou culturelles écrivent en français, par obligation ou par amour. Les voix francophones féminines sont marquées par l'étrangeté et par l'altérité et donnent à la langue une identité toujours mouvante. Que devient la langue porteuse du limon des autres cultures ? Quelles femmes de lettres ont libéré le français de son carcan pour lui donner une forme ouverte ? Que devient la pensée lorsqu'elle se conjugue au féminin pluriel ? Comment ces idées en mouvement ont-elles influencé la condition des femmes ?

C'est à ces questions, qui ont toujours été celles de Maïr Verthuy, que nous vous invitons à répondre, chacun et chacune, à votre façon, vos voix et vos paroles diverses se faisant l'écho de la diversité de la pensée francophone.

Adresser toute demande d'information à :

Lucie LEQUIN, directrice – Département d'études françaises – Université Concordia – LB610, 1400 de Maisonneuve Ouest, Montréal, Québec, Canada, H3G 1M8 – Tél. 514.848.7500 – Fax. 514.848.4542 – E.mail : lequin@vax2.concordia.ca.

UNIVERSITÉ DE BERNE - SOCIÉTÉ SUISSE DE SOCIOLOGIE

*Différence et inégalité*

Développement et perspectives de la recherche femmes/recherche genre. Congrès 1997 de la Société suisse de sociologie en coopération avec le PNR 35 « Femmes, droit et société », Université de Berne, 24-26 septembre 1997.

Le congrès se propose de placer au centre de la réflexion le rapport entre différence et inégalité. Ce faisant, il se réfère à une controverse qui occupe une place importante dans la discussion internationale. Si les approches macrosociologiques ont dominé la recherche genre jusque dans les années 80, celle-ci semble aujourd'hui orientée vers des approches microsociologiques qui favorisent le thème de la différence. Par contre, le thème de l'inégalité a pratiquement disparu du discours théorique. La question du rapport entre différence et inégalité et de l'articulation des approches macro- et microsociologiques constitue donc l'un des majeurs défis à relever par la recherche genre. Cette question servira de fil conducteur aux débats de ce congrès.

À côté des séances plénières, nous avons prévu une série d'ateliers. Les thèmes suivants y seront traités sur le fond de la question « différence-inégalité » :

- théorie du genre (approches postmodernes incluses)
- cycle de vie, biographie, famille
- violence et sexualité
- travail et formation
- science, technique, médias
- politique et espace public (problème des quotas incluses)
- multiculturalisme et « tiers-monde ».

Le congrès se veut interdisciplinaire. Toutes les chercheuses et tous les chercheurs intéressés sont invités à y participer. Les objectifs du congrès sont de mettre en évidence l'état de la recherche internationale et suisse, d'offrir la possibilité de discuter approches théoriques et résultats de recherche ainsi que de contribuer à l'institutionnalisation de la recherche genre en Suisse. Il est prévu de publier les actes du congrès.

Les contributions aux ateliers sont limitées à 20 minutes. Il est possible de présenter dans ce cadre des projets de recherche ou des travaux de licence en cours. Nous vous prions de bien vouloir soumettre votre proposition en envoyant un résumé d'une à deux pages au secrétariat du congrès jusqu'au 31 mars 1997.

CONTACT : Société suisse de sociologie – Nicole Stolz – Alpeneggstr. 10 – 3012 Berne – Tél. 031.302.7397 – E.mail. : nicole.stolz.1@sm-philnat.unibe.ch.

## HOMOSTUDIES UTRECHT

### *Sexuality in history*

This to inform you or remind you that during the next European Social Science History Conference to be held in Amsterdam on March 5-7, 1998, there will be a stream on « Sexuality in history ».

As conveners of this stream, Judith Schuyf and Jeffrey Weeks would like to invite you to propose a paper to this conference.

Possible themes might be :

- Sex and political theory/political practice
- The formation of sexual identities in the past
- Sexuality and the state
- Prostitution
- Sex education
- Feminism and sexuality
- Post-modern sexual identities : a chimaera ?
- ..... (fill in your own interest).

Please, take note of the fact that the deadline for the submission of an abstract of 100-500 words is 30 april 1997.

If you are interested in presenting a paper for the conference, or if you want more information, please contact :

Judith Schuyf – Homostudies Utrecht – p.o. Box 80.140 – NL-3508 TC Utrecht. Netherlands. Tel. 31.30.2534780 or E.mail : Schuyf@fsw.ruu.nl. (Please, include the provisional title of your paper.)

If you want to register or submit an abstract, you can also contact :

ESSHC 1998 – IISH, Cruquiusweg 31 – 1019 AT Amsterdam. Netherlands. Fax. 31.20.6654181 – E.mail : ESSHC@iisg.nl.

ATLANTIS. Halifax

### *Sexualities and Feminisms*

Atlantis, a canadian refereed women's studies journal, is planning a special issue for all 1998 on the theme of « Sexualities and feminisms ». We welcome papers from a broad range of theoretical, disciplinary and interdisciplinary perspectives on such themes as :

- Feminism and queer theory
- Lesbian politics
- Intersections of racism, sexism and heterosexism
- Constructions of heterosexuality
- Representations of sexuality in popular culture
- Gender regulation
- Legal challenges to heteronormativity
- Oral and archival histories

Other submissions falling within the general theme are welcome. We also welcome both articles and reports for a section on teaching, curricular and programmatic issues in women's studies and sexualities ; for example :

- Lesbian and gay studies courses within women's studies programs
- Approaches to integrating critical perspectives on sexualities into women's studies courses
- Heterosexism within women's studies programs

Fiction and poetry are also welcome.

Submission deadline : August 1st, 1997. Please send four copies of submissions to the coeditors of the special issue :

ATLANTIS – Mount Saint Vincent University – Halifax – Nova Scotia. Canada B3M 2J6. Attention to : Janice Ristock and Catherine Taylor, coeditors of the Sexualities and Feminisms Special Issue.

COLUMBIA UNIVERSITY :  
INSTITUTE FOR RESEARCH ON WOMEN AND GENDER

*Feminism and the Academy : Building Bridges  
to the World Outside*

**October 25-25, 1997. Columbia University.**

The Coalition of Feminist Graduate Students at Columbia University, in conjunction with the Institute for Research on Women and Gender, is pleased to host a conference on feminism to be held at Columbia University this fall. We are currently developing panels for a two-day event, and we are looking for both graduate students and those outside the academic world to present papers and conduct workshops on a variety of topics, including :

- The use of feminist theory outside academia
- Feminism and the canon
- The political direction of feminism : where to act now ?
- Activism on campus
- Feminism in the classroom
- Visual representation : feminist art in theory and practice
- The language of feminism : for whom are we writing ?

CONTACT : Jennifer Marie Hadayia. Columbia University.  
E.mail : [jmh79@columbia.edu](mailto:jmh79@columbia.edu).

COLUMBIA UNIVERSITY :  
INSTITUTE FOR RESEARCH ON WOMEN AND GENDER

*Topics*

- Humour and feminism
- The varieties of feminism from a global perspective
- Rethinking feminism and race
- Whose feminism ? Questions of income inequality
- National security, international relations, and feminism
- Feminism and nationalism

We also welcome submissions on other topics, such as how feminism interacts with law, social work, science, business, or other issues. Send a 500 words/two pages abstract of your paper or workshop proposal by May 1st, 1997, to :

INSTITUTE FOR RESEARCH ON WOMEN AND GENDER – 763 Schermerhorn Extension – Columbia University – New York, NY 10027. — For more information, contact : Tara SUSMAN. E.mail : tms12@columbia.edu.

RESSOURCES FOR FEMINIST RESEARCH/  
DOCUMENTATION SUR LA RECHERCHE FÉMINISTE — RFR/DRF

### *La restructuration et le travail des femmes*

Dans le contexte de la restructuration du travail, tant au niveau global et national, que régional, les femmes réorientent leurs stratégies/stratagèmes d'organisation afin de se conformer à une nouvelle réalité. Le travail des femmes — défini largement/de façon générale — est profondément affecté par les changements effectués au sein d'une société capitaliste post-industrielle. Le travail rémunéré ou non rémunéré, « home care-giving » et le bénévolat, les conditions de travail, la santé et la formation sont tous des aspects du travail des femmes dans lesquels le comité éditorial de ce numéro aimerait puiser.

Comment les femmes résistent-elles aux changements ? Comment les femmes réagissent-elles sur le terrain d'ajustement structurel ? Comment le « féminisme » et le « pouvoir » décrivent-ils ou reflètent-ils le travail des femmes dans le contexte de luttes de libération ? Comment les femmes s'organisent-elles pour effectuer des changements ? Quelles nouvelles initiatives émergent de ces luttes ?

Les articles pour ce numéro pourraient explorer les différents secteurs de travail, les différences au niveau de la race et de l'ethnicité, des études de cas de types de travaux particuliers, tant au Canada qu'à l'échelle internationale. Nous proposons, mais nous ne limitons pas, les sujets suivants :

- Les organismes féministes et la résistance
- Le bénévolat et le « caregiving »
- L'emploi dans le « service sector »
- L'impact de la restructuration sur le mouvement du travail
- Les questions de santé et de sécurité
- Les changements quant au bien-être social
- Le chômage et l'emploi à temps partiel

- La montée du travail industriel « à partir de la maison »
- La technologie et le travail des femmes
- La marginalisation des luttes politiques féministes
- Nouveaux discours sociaux – résultats de la restructuration.

Veillez adresser vos articles écrits soit en anglais soit en français (3 000-5 000 mots, double interligne) en quatre exemplaires, accompagnés d'un résumé d'article (75 mots) au : Comité éditorial – RFR/DRF, OISE-UT – 252, rue Bloor Ouest – Toronto (Ontario) M5S 1V6 Canada.

Date de tombée : 15 juin 1995.

### *Recherche en cours / Work in progress*

Documentation sur la Recherche Féministe désire inclure dans ses publications de brefs résumés de projets de recherche entrepris par des chercheuses féministes. Votre participation assurera l'élargissement et le maintien du réseau vital des recherches féministes. Nous publions des rapports sur les « Travaux en cours » dans chaque numéro de RFR/DRF. Veuillez s'il vous plaît dactylographier un bref aperçu de votre projet de recherche, dans un format de 175 mm de large sur 70 mm de haut, et inclure les renseignements suivants :

- Nom de famille, prénom. Université ou autre affiliation. Adresse. Le support du projet (livre, article, rapport, film, etc.). Une brève description du projet et la date à laquelle vous prévoyez de le terminer.

Exemple :

Livre (format). Titre provisoire : « La fertilité et l'état historique de la technologie contraceptive et de l'avortement au Canada ». Ce livre analysera la formulation, l'application et l'impact des politiques qui affectent les droits des femmes en ce qui concerne la reproduction et examinera les relations entre ces politiques et les besoins exprimés par les groupes de femmes et les groupes féministes du début du siècle à nos jours.

Veillez adresser le formulaire « Travaux en cours » à RFR/DRF, OISE – 252, Bloor Street West – Toronto, Ontario, Canada M5S 1V6.





## *Comptes rendus*

*Le roman d'amour et sa lectrice.*

*Une si longue passion. L'exemple Harlequin*

**Annick Houel, L Harmattan, Bibliothèque du féminisme, février 1997.**

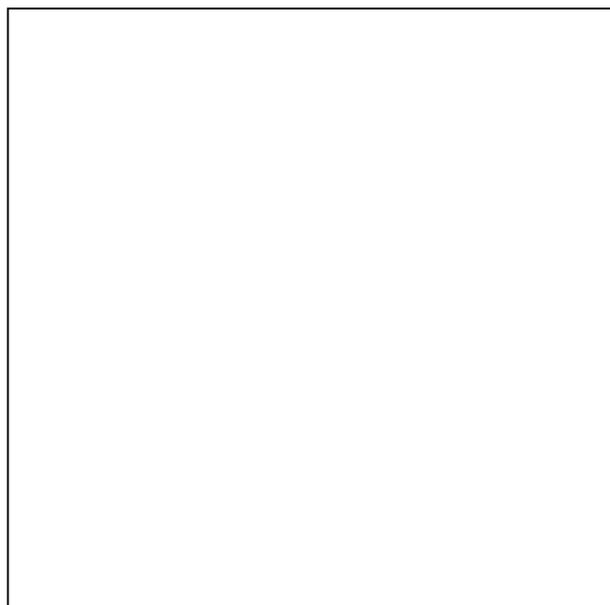
### ***Parlez-moi d'amour***

C'est un livre qui ne parle pas de choses sérieuses : travail, démocratie, etc., mais qui parle de choses importantes.

Les chiffres, eux, parlent : Harlequin, maison d'édition canadienne à diffusion internationale, fondée en 1949 (l'année où parut *Le deuxième sexe*) compte dès son apparition tardive en France (1978) trois millions de lectrices, quinze millions d'exemplaires par an, avec système d'abonnement, marché de l'occasion et circulation entre mère, fille et amies.

Annick Houel se demande donc ce qui fait courir les lectrices d'Harlequin, quelle drogue les accroche pour qu'elles emportent à leur travail, pour continuer à le lire pendant les pauses ou aux toilettes (une émission de la télévision québécoise que j'ai vue par hasard en 1993), le livre qu'elles n'ont pas pu terminer la veille. Elles expédient les tâches domestiques pour retourner dans l'autre monde : celui de leurs rêves ou de leurs fantasmes.

Photo Nicole Décuré



Annick Houel, 1996.

Ne pas condamner mais comprendre les ressorts du succès Harlequin, tel est le pari de la démarche qui organise l'ouvrage.

Prenant le contrepied d'une critique élitiste et méprisante qui se débarrasse du problème en qualifiant le genre de « littérature de gare » ou de « pur déchet » (L'Âne 9, 1983), Annick Houel se livre à une véritable réhabilitation du « roman rose » dans ses versions successives : roman sentimental, roman photo,

séries Harlequin : « romans de quête », la quête du grand amour, qu'elle situe dans la continuité de la grande littérature amoureuse, celle des troubadours, de madame de Lafayette ou encore de Flaubert. En effet, le syndrome du bovarysme, des femmes qui lisent trop de romans et ne s'adaptent pas à une réalité décevante, lui doit son nom.

Prenant au sérieux la fonction remplie par le genre, toujours dans ses formes successives, elle y voit non seulement un moyen d'évasion, mais « une échappatoire à l'ordre sexuel dominant », un instrument de négociation entre l'état de la situation (généralement sordide) et la quête du grand amour : la chasteté précieuse contre le mariage d'intérêt avec un barbon, le mariage d'amour ou l'adultère contre le devoir conjugal et maternel, et enfin, contemporain, le porno-soft qui autorise à rêver de l'amant parfois métamorphosé en mari dans un happy-end obligatoire.

À chaque époque son roman, qui offre l'alternative à l'ordre régnant, à la forme existante du mariage et ouvre la porte du fantasme féminin. Lequel ? Celui de l'amant parfait, mais sans danger, car de papier. L'amant parfait renarcissise, par héroïne interposée, la lectrice. Le roman sentimental — ou Harlequin — offre pour un moment une oasis dans le désert de la vie quoti-

dienne. Le temps de la lecture est le lieu d'un secret, d'un adultère imaginaire, donc sans risque, l'espace d'une rêverie pourtant jugée de tous temps pernicieuse. Comme chacun sait, les romans pervertissent les jeunes filles, les détournent de la réalité et des devoirs maternels. Annick Houel remarque en effet que la maternité reste quasi absente du scénario auquel les auteurs sont astreints.

Elle va donc jusqu'à conclure à l'aspect subversif de la « rêverie », imaginaire contestataire de l'amant idéal, « à la fois mère aimante et séducteur irrésistible », qui vient combler le désir des femmes que l'ordre sexuel régnant laisse insatisfaites.

« Toute fiction romantique populaire émane de l'échec de la culture patriarcale à satisfaire ses membres féminins. En conséquence, le roman à l'eau de rose fonctionne toujours comme un fantasme de réalisation utopique par lequel les femmes s'efforcent de s'imaginer telles qu'elles ne sont pas dans leur vie de tous les jours, à savoir heureuses et satisfaites. » (Janice Radway, *Reading the romance*, Londres, Verso, 1987). « La romance idéale donne en fin de compte aux femmes la représentation d'une relation affective exclusive avec un individu tendre et stimulant, c'est-à-dire avec la mère pré-œdipale. » (Ibid.)

Annick Houel et Janice Radway seraient donc d'accord sur l'interprétation des pouvoirs de séduction de l'amant parfait. Sont-ils pour autant subversifs ? La régression fantasmatique est-elle une bonne réponse ? Le débat reste ouvert.

Françoise Duroux

## *Mémoires lesbiennes*

### *Le lesbianisme à Montréal entre 1950 et 1972*

**Line Chamberland, Les conditions du remue-ménage, Montréal, 1996.**

Retracer des expériences lesbiennes dans le contexte du Montréal francophone des années 1950-1960, tel est le défi qu'a relevé Line Chamberland, sociologue québécoise. En effet, si le champ d'études des homosexualités est en Amérique du Nord plus ancien et plus fourni qu'en France, l'histoire du lesbianisme à

Montréal avant les années 1970 était très fragmentaire. C'est d'abord en tant que militante lesbienne féministe désirant en savoir plus qu'elle a commencé ce travail de recherche récemment publié par Les éditions du remue-ménage, maison d'édition féministe de Montréal connue depuis de nombreuses années.

En raison de l'occultation dont le lesbianisme est traditionnellement l'objet, Line Chamberland ne disposait que de très peu de sources documentaires, ce qui montrait la nécessité de faire remonter avant qu'elles ne tombent dans l'oubli toutes ces expériences plus ou moins enfouies et stigmatisées socialement, nécessité aussi de valoriser le courage de celles qui ont vécu leurs amours en un temps où la condamnation sociale du lesbianisme était totale. Le passé était suffisamment proche pour être tangible par le biais de témoignages longs et détaillés, obtenus dans la confiance parce qu'elle disait son engagement dans la communauté lesbienne de Montréal. Elle a également appuyé son travail sur une recherche documentaire dans différents secteurs (dont les journaux à sensation) et nous fournit donc une étude extrêmement fouillée où les nombreux extraits d'entrevues permettent à l'émotion ou au rire d'accompagner la réflexion.

Line Chamberland décortique les rouages du contrôle social du lesbianisme, le rôle qu'y jouait la famille, l'Église omniprésente alors au Québec, l'appareil judiciaire, le harcèlement moins pour conduites illégales que pour non-conformité aux normes hétérosexuelles. Elle analyse les stratégies d'insertion sociale, les recherches et pratiques identitaires de chacune, différentes selon le milieu d'origine, l'insertion socioprofessionnelle, l'intégration ou non dans un milieu gai ou lesbien, etc. Quelle que soit la manière dont chacune a vécu son lesbianisme dans ces années difficiles, il est clair qu'il était (comme aujourd'hui) inséparable d'un combat plus large pour conserver son indépendance, pour ne pas remplir le rôle de femmes auquel les contraignait la société. Toutes sont fières d'avoir assumé leur choix, de ne pas s'être « empêchées de vivre ce qu'elles étaient ».

Ce livre rend hommage à leurs luttes, à leurs vies. Un regret néanmoins : le chapitre présentant les débats théoriques autour

d'essentialisme et constructionnisme ainsi que lesbianisme et féminisme aurait pu être plus complet. *Mémoires lesbiennes* est à lire sans hésiter.

Suzette Robichon-Triton

*Science, conscience et action.*

*Vingt-cinq ans de recherche féministe au Québec*

**Sous la direction de Huguette Dagenais, Chaire d'étude sur la condition des femmes, Université Laval, Montréal, Les Éditions du remue-ménage, 1996, 300 p.**

Cette publication vient à point nommé confirmer l'idée que nous avons de l'importance des recherches féministes au Québec ; elle est aussi une clef pour l'appropriation de pans entiers de la recherche féministe menée au Québec, et tout particulièrement sous l'influence des initiatives prises dans le cadre des activités de la Chaire d'étude sur la condition des femmes, impulsées par Huguette Dagenais. Ce recueil est en effet la prolongation d'une journée d'étude organisée par la Chaire d'étude sur la condition des femmes en mai 1995 dans le cadre du soixante-troisième congrès de l'Association Canadienne-Française pour l'Avancement des Sciences (ACFAS).

L'organisation en onze chapitres thématiques suivant les préoccupations présentement prioritaires du mouvement des femmes correspond au point de vue pragmatique, « tourné vers l'action », de Huguette Dagenais : il s'agit de se placer au plus près du vécu des femmes en laissant au deuxième plan les avancées conceptuelles du domaine. Comme l'exprime fortement la responsable du projet, un découpage disciplinaire de bilan des recherches au cours des vingt-cinq dernières années ne correspondait pas aux pratiques dominantes de la recherche féministe qui « se caractérise, au Québec comme ailleurs, par la multidisciplinarité et l'interdisciplinarité des regroupements et des projets ». Bien sûr, les compétences disciplinaires sont pleinement utilisées ; elles permettent d'aborder sous ces diverses facettes les réalités des situations faites aux femmes, les violences à leur encontre, le travail, la famille, l'édu-

cation, la religion, la vie politique... On trouve ici des chapitres rédigés par des sociologues, des économistes, des juristes, des politologues, des anthropologues, des biologistes.

Ce qui est prioritaire dans l'ensemble des travaux colligés, c'est leur capacité à prendre en compte l'intérêt des femmes afin d'éclairer l'ensemble des situations d'inégalité, de violence que vivent les femmes. La critique féministe des différents champs de recherche a été prioritaire pour montrer les biais fondant les recherches et qui laissaient dans l'ombre les réalités vécues par les femmes. Le chapitre de Louise Guyon et Karren Messig sur les études sur la santé des femmes, « De l'inclusion à l'innovation : réflexions sur l'apport féministe à l'étude de la santé », est particulièrement éclairant sous cet angle ; il l'est plus encore pour des lectrices en France où ce domaine d'étude ne s'est développé que plus récemment et où la diffusion des résultats reste fortement limitée. Les recherches présentées dans les trois premiers chapitres : « Entre la quête de l'autonomie et le maintien des liens familiaux » de Renée Dandurand, « La conciliation travail-famille » de Francine Descarries et Christine Corbeil, « L'apport des travaux féministes à l'économie du travail et de l'emploi » sont pour une part davantage connues en France compte tenu des échanges réguliers qui existent dans le domaine à travers des regroupements comme l'APRE naguère ou aujourd'hui le regroupement du CNRS, « MAGE » dirigé par Margaret Maruani. Ces chapitres de synthèse constituent un outil de travail de premier ordre pour toutes ces chercheuses, c'est un accès privilégié aux résultats de ces études et qui nous permet de mieux éclairer les difficultés à penser l'ensemble des rapports sociaux dans toute leur complexité.

Moins connu en France est sans doute le développement des recherches féministes sur la religion. On sait que la religion catholique a joué un rôle considérable dans la société québécoise. Plusieurs travaux ont ainsi montré le rôle des congrégations religieuses dans la formation des femmes d'une part et d'autre part la contribution des femmes, des religieuses principalement au sein de ces institutions. Nous pensons en particulier aux travaux de Nicole Laurin et Danielle Juteau. Au-delà d'une sociologie critique des religions, le chapitre « La recherche sur les femmes et religion » de

Anita Caron, met en évidence de nouvelles perspectives de recherche qui interrogent le rapport des femmes au sacré et au religieux.

Les recherches féministes prennent leur source dans la demande sociale, la demande des groupes de femmes, demandes « relayées auprès des décideurs par des instances comme le Conseil du statut de la femme et diverses formes de consultations publiques ou de comités de travail ». Ces recherches ont un lien étroit avec la définition de politiques à même de transformer la société et de réduire les inégalités entre hommes et femmes. Dans cette perspective, le chapitre « Sur la recherche féministe en éducation » de Pierrette Bouchard avec la collaboration de Renée Cloutier et Thérèse Hamel présente une analyse exhaustive des différents partenaires de la recherche féministe, tout à la fois les institutions de recherche ou d'enseignement supérieur et le mouvement associatif et les groupes de femmes, et dans ce cadre les associations préoccupées par la question des femmes et de l'éducation. Plusieurs tableaux synthétiques des différentes thématiques permettent de suivre l'évolution socio-politique du Québec et les enjeux dans le domaine de l'éducation pour le mouvement des femmes. Ce bilan permet de tirer les leçons des actions de concertation et les avancées qui ont pu être possibles dans ce domaine.

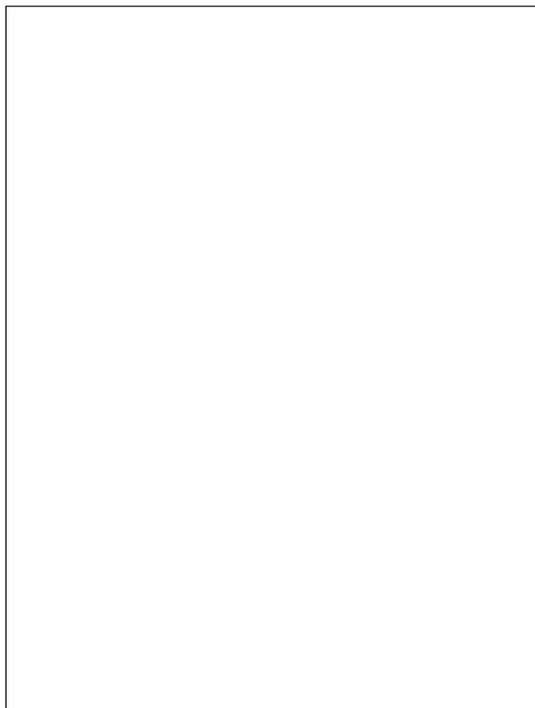
Un des intérêts de cet ouvrage est de montrer au public français l'ampleur des recherches menées au Québec sur la violence envers les femmes, du point de vue de nombreuses disciplines, et de rendre accessibles les principaux résultats acquis dans ce domaine. Un chapitre, « La recherche sur la violence envers les femmes » par Geneviève Martin, est consacré à ce domaine, en insistant plus particulièrement sur les violences conjugales, mais le thème de la violence est également abordé dans les chapitres sur l'évolution du droit, droit civil et droit criminel : « Le mouvement des femmes et le droit privé québécois » de Ann Robinson, et « L'égalité a-t-elle une existence légale ? Le droit criminel et les femmes victimes d'agression sexuelle » de Josée Néron. Ces deux dernières contributions se terminent sur une note plus pessimiste qui dénonce le sort tout à fait marginal qui est réservé aux recherches féministes dans les disciplines juridiques et par les professions du droit, magistrats, etc.

La présentation ne serait être complète sans citer les deux chapitres, « Québécoises, pouvoir et politique » de Manon Tremblay et « Communication et recherches féministes », qui témoignent de la dynamique des recherches menées par des chercheuses qui ont récemment soutenu leur thèse dans le cadre des enseignements féministes : la relève par de nouvelles générations est possible.

En conclusion, cet ouvrage est d'une lecture tout à fait passionnante et je ne saurais passer sous silence ce qui fait mon intérêt personnel dans les rencontres que j'ai pu avoir avec Huguette Dagenais à différentes occasions : pour ne pas être trop longue, je voudrais citer une question proprement épistémologique mais qui n'est qu'un aspect de l'intérêt considérable que j'ai trouvé dans cet ouvrage. Des confrontations avec Huguette Dagenais et d'autres chercheuses québécoises, j'ai retenu les possibilités pratiques de mesurer combien les contextes historiques, politiques et sociaux distincts président aux élaborations théoriques et par là-même de mieux saisir leur pertinence pragmatique. Cependant, il me semble que la production théorique ne peut si facilement renvoyer aux productions purement spéculatives ; les réflexions théoriques nécessitent une certaine polémique, critique fructueuse de points de vue divergents. En dernier ressort, bien sûr, les critères de cohérence scientifique reposent sur une confrontation avec la réalité : la capacité à restituer l'intelligibilité de ce réel. Si l'expérience vécue est incontestablement distincte pour les femmes et les hommes, il est difficile de penser une définition proprement féministe de l'élaboration conceptuelle, sauf à définir d'une manière quelque peu arbitraire et moraliste un préalable à la réflexion. Au demeurant, l'ouvrage coordonné par Huguette Dagenais, source prioritaire des recherches existantes au Québec, montre ce que les recherches féministes gagnent lorsqu'elles ont les moyens de leur développement et de leur diffusion.

Dominique Fougeyrollas

*Erratum sur photo H. Dagenais*



**Dans le bulletin n<sup>o</sup> 22 (p. 8),  
la photo ne correspondait pas  
à la légende.**

Huguette Dagenais  
(à gauche) et  
Nicole-Claude Mathieu  
(à droite).

## Parutions

### *Femmes du Sud, chefs de famille*

**Sous la direction de Jeanne Bisilliat, Karthala,ditions Diffusion.**

Commande à adresser à Karthala – 22-24, bd Arago 75013 Paris.  
170 F l'exemplaire, port compris.

Qu'elles soient migrantes ou femmes de migrants, épouses, divorcées ou veuves, ou encore réfugiées, les femmes du Sud qui assument la responsabilité principale d'une famille sont de plus en plus nombreuses dans le monde. Étudier ce phénomène encore méconnu par la recherche francophone, tel fut l'enjeu du colloque tenu en novembre 1994 sur les femmes du Sud, chefs de famille. Ce livre en est l'aboutissement.

Dans une perspective tantôt générale, tantôt particulière, sont abordées les causes et les caractéristiques du phénomène : éclatement des ménages, affaiblissement des solidarités familiales, liés à l'intensification des mouvements migratoires, à la multiplication des conflits armés et à la mondialisation des économies, paupérisation de ces foyers par un accès restreint à la santé, à la terre, au logement, à la formation et à l'emploi qualifié. Tous les auteurs soulignent que la reconnaissance statistique, juridique et politique de ces familles assumées par une femme reste insuffisante face à celle dont bénéficient les familles dirigées par un homme.

Mais que cela soit au Sud ou en Europe, terre d'immigration, les femmes soutiens de famille ne subissent pas sans réagir les défaillances des États et le désengagement de leurs compagnons. Elles s'organisent, s'entraident et apprennent à revendiquer les droits qui leur sont encore trop souvent déniés.

Anthropologue, Jeanne Bisilliat a mené pendant quinze ans des études sur les rapports hommes/femmes en Afrique de l'Ouest. Chargée de recherche à l'Orstom depuis 1983, elle a travaillé au Brésil sur les relations de genre et les politiques d'urbanisation. Auteure de nombreux articles, elle a dirigé deux ouvrages collectifs,

Femmes et politiques alimentaires (Orstom, 1985) et Relations de genre et développement (Orstom, 1992), et publié avec Michèle Fiéloux Les femmes du tiers-monde (L'Harmattan, 1992).

### *Les Amazones*

#### *Du mythe à l'histoire*

**Essai historique et politique, Geneviève Pastre, éditions Geneviève Pastre — 95, boulevard Voltaire 75011 Paris.**

Geneviève Pastre est connue comme poète, philosophe, sociologue et historienne. Elle a écrit des recueils de poèmes, des textes expérimentaux, des essais. Elle participe à des colloques de sociologie sur les (homo)sexualités, où elle défend des positions originales. Ce livre est le deuxième tome de la série « Homosexualités dans le monde antique » dont le premier est : « Athènes et le péril saphique » paru en 1987 dans la collection Les Octaviennes et momentanément épuisé.

#### *Féminismes et nazisme (à paraître)*

**Actes du Colloque, Liliane Kandel (dir.), Presses de l'Université de Paris 7-Denis-Diderot.**

### *La drôle de guerre des sexes*

#### *du cinéma français (1930-1956)*

**Noté par Burch, Geneviève Sellier, préface de Michelle Perrot, Nathan Université, série « Cinéma ».**

La drôle de guerre des sexes du cinéma français propose une approche radicalement nouvelle de l'âge classique de notre cinéma entre 1930 et 1956. En mettant l'accent sur les rapports sociaux de sexe, les auteurs montrent qu'entre l'avant-guerre et l'Occupation, les représentations filmiques du masculin et du féminin sont fortement contrastées. On passe ainsi d'une relation de fascination et de domination entre un homme d'âge mûr (Harry Baur, Raimu, Jules Berry...) et une jeune fille (Danielle Darrieux, Michèle Morgan...) à

une situation où la femme incarne un nouveau type de personnage actif comme celui de Madeleine Renaud dans *Le ciel est à vous* de Jean Grémillon. À partir de la Libération, se déchaîne une violente misogynie qui se traduit par l'arrivée de véritables harpies persécutant des hommes dominés, à l'image de Simone Signoret et Bernard Blier dans *Manèges* d'Yves Allégret.

En 1956, Brigitte Bardot, dans *Et Dieu créa la femme* de Roger Vadim, mettra fin à cette « drôle de guerre » des sexes.

Tournant le dos à une pure histoire des formes et des seuls chefs-d'œuvre hors du temps, les auteurs éclairent ces représentations symboliques en les ancrant dans le contexte socioculturel de leur apparition. L'analyse de la production de chaque période, dans toute sa diversité (dont la quasi-totalité des 220 films de l'Occupation), leur permet de sortir de l'ombre des réalisations rejetées dans l'oubli par la cinéphilie dominante, et de renouveler profondément la vision des « chefs-d'œuvre ».

Noël Burch, cinéaste, professeur d'histoire du cinéma à l'Université de Lille-3, est l'auteur de *Praxis du cinéma* (1969), *Pour un observateur lointain* (1983), *La lucarne de l'infini* (1992), *Revoir Hollywood* (1993).

Geneviève Sellier, agrégée de lettres modernes, professeur à l'École supérieure d'arts appliqués Duperré, chargée de cours en histoire du cinéma à l'Université de Paris-3, est l'auteur de *Jean Grémillon, le cinéma est à vous* (1989) et *Les enfants du paradis* (1992).

### *L'entrée dans la sexualité*

Le comportement des jeunes dans le contexte du Sida

**Sous la direction de Hugues Lagrange et Brigitte Lhomond, éditions La D couverte, 1997.**

Dans quelle mesure l'épidémie du Sida a-t-elle affecté les comportements sexuels ? Cette interrogation a amené l'Agence Nationale de Recherche sur le Sida (ANRS) à engager, dès 1990, une série d'enquêtes dont l'une a été consacrée aux jeunes de 15 à 18 ans, dans et hors le milieu scolaire. Réalisée auprès de 6 182 adolescents, elle

apporte sur les pratiques et les comportements sexuels des résultats inédits en France, où aucune étude de cette ampleur n'avait été faite.

Pour comprendre les conduites et les situations qui exposent les adolescents au risque d'une contamination par le VIH, il faut répondre à la question : qui fait quoi avec qui ? Celle-ci est abordée ici en croisant une perspective temporelle, où l'on situe les actes sexuels allant des baisers jusqu'à la pénétration, et une perspective relationnelle, où l'on décrit les partenaires de ces différents actes ainsi que les groupes de pairs et de copains au sein desquels ces partenaires ont été choisis. Décrire l'entrée dans la sexualité génitale des adolescents ne consiste pas à faire un tableau des pratiques sexuelles — ce qui supposerait que des conduites sont fixées et stabilisées — mais à retracer les voies, à préciser les démarches par lesquelles les jeunes commencent leur vie sexuelle. Cette entrée dans la sexualité ne peut être seulement envisagée comme une transition ou un passage vers une sexualité adulte qui en serait le terme ou le modèle. La démarche ou plus exactement les démarches, les voies, les arrêts qui caractérisent cette entrée sont une partie de cette vie sexuelle même.

Cette connaissance de la sexualité ne cesse pas d'être marquée par le Sida au double sens de contexte et d'enjeu. Il s'agit aussi, à travers la description des précautions prises contre le virus du Sida, de fournir des données de cadrage et d'interprétations utiles à la mise en place de politiques de prévention auprès des adolescents.

*Informe sobre  
la situación de la familia en España*

**Coordinadores por mbitos : Cristina Alberdi, Francisco Alvira, Anna Cabr , Ma Angeles Dur n, Enrique Gil Calvo. Direcci n : In s Alberdi. Ministerio de asuntos sociales, 1994.**





*En français*

*Les Cahiers du féminisme*

▲ N° 78 – Automne 1996

SOMMAIRE

**Editorial :**

- Les laisserons-nous faire ?

**En France si vous saviez**

- Moulinex : « Nous voulons rester des hommes et des femmes debout ».
- Sans-papiers : une lutte qui dure.  
– Portraits de femmes en famille.
- La guerre aux pauvres est déclarée.  
– La lutte du foyer Crimée à Paris.
- Assises pour les droits des femmes : mars 1997.
- La Maison des femmes de Paris a quinze ans.
- Homosexualité : une nouvelle morale.
- La visite du pape. « Croire ou pas, c'est un choix mais nos droits, tu n'y touches pas ! ».

**Si toutes les femmes du monde**

- Contre le G7 : femmes du Nord, femmes du Sud, quelles solidarités ?
- Tahitiennes, du mythe à la réalité.
- Les grandes dames de la littérature : deux petits écrits de deux grandes dames.
- Cinéma d'elles : Dournenez 1996. Le point de vue des femmes omniprésent.

▲ N° 79-80 — Hiver 1996-Printemps 1997

**Editorial :**

- Assises pour les droits des femmes

**En France si vous saviez**

- L'emploi des femmes sous le choc de la déréglementation.
- L'égalité homme-femme : question de volonté politique.
- Harcèlement sexuel, quatre ans après où en est-on ?
- Sans-papiers : Une lutte courageuse.
- Commandos anti-IVG, la cour de cassation rejette leur pourvoi.
- La cour de cassation du côté des femmes salariées.
- Foulard et laïcité, une loi en préparation ?
- Saltimbanques, intermittent-e-s, une lutte qui vient de loin.
- Contre le chômage, une marche sans frontières.
- Violences sexuelles contre les enfants.
- Grandes dames de la littérature : Julie de Lespinasse.

**D bats :**

- Suède, un modèle pour les femmes ?
- Les enfants au travail.

**Si toutes les femmes du monde**

- Algérie, « le silence de la peur ».
- Chiapas, la nouvelle loi révolutionnaire des femmes.
- USA, la suppression du welfare.

CONTACT : CAHIERS DU FÉMINISME – 2, rue Richard-Lenoir  
93108 Montreuil.

*Les Cahiers du GEDISST*

▲ N° 17 – 1996

**Principes et enjeux de la parité**

SOMMAIRE

- En guise d'introduction, Erika Apfelbaum.
- Genre et droit : les enjeux de la parité, Éliane Vogel-Polsky.
- Le principe de la parité entre les sexes, Eleni Varikas.
- Parité et égalité, Jean Vogel.

- Des impasses de la parité, Évelyne Pisier.
- La parité n'offre aucune garantie contre une politique de droite, Gail Pheterson.

CONTACT : GEDISST – 59-61, rue Pouchet 75849 Paris Cedex 17 – Tél. 33 01 40 25 12 06/11 65 – Fax 33 01 40 25 12 03.

### Les Cahiers du GRIF

▲ Nouvelle série 1996

#### SOMMAIRE

#### **Dossier : mes fortes, esprits libres**

- Le livre et le code, Françoise Collin.
- L'esprit souffle où il veut, Paul Vandebroek.
- Expérience (de Dieu) et différence féminine, Luisa Muraro.
- Hildegard von Bingen : la voix sacrée, Michel Poizat.
- Architecture et corps chez Thérèse d'Avila, Maria M. Carrion.
- L'amazone céleste, héroïne de la Nouvelle-France, Chantal Théry.
- Une âme forte : Thérèse Martin, Bernard Forthomme.
- Souveraineté et manque de l'individu moderne, Elena Pulcini.
- Majida Khattari : Le défilé de mode.
- Littérature hongroise : Margrit Dalos, Catherine Gravet.
- Nouvelles, Margit Dalos.
- Témoignage : Une voix d'Israël.

#### **Enjeux : Quand le sexe tue**

- L'outrage fait à l'enfant, Bernard Sichère.
- L'Unicef et la violence sexuelle contre les enfants, June Kane.
- Les femmes et les enfants de confort, Françoise Collin.
- Au Québec, traitement de la pédophilie, Diane Lamoureux.

CONTACT : LES CAHIERS DU GRIF – 3, cité d'Angoulême 75011 Paris – Tél. 01 40 24 04 93 – Fax 01 43 57 48 23.

### CHOISIR, la cause des femmes

▲ N° 73 – Décembre 1996

- Qu'est Sarah devenue ?
- La vie de Choisir.

- Les femmes dans le monde.
- L'interview : Leïla Shahid.
- Journée de réflexion
- En bref...
- À lire : L'horreur économique, de Viviane Forrester.

CONTACT : CHOISIR – 102, rue Saint-Dominique 75007 Paris –  
Tél. 01 47 05 21 48 – Fax 01 45 51 56 10.

## Chronique féministe

▲ N° 60

### • **Emploi : ce n est pas le travail qui manque** •

Le nouveau Chronique féministe, dont le thème central est l'emploi, vient de paraître.

- Un premier constat traverse la plupart des articles du dossier : ce n'est pas le travail qui manque, mais la volonté politique de créer des emplois dans l'économie sociale, dans les services sociaux et dans les services publics, emplois pourtant tellement utiles pour couvrir les besoins de la population.
- Autre constat : la création massive de ces emplois n'a pas plus la faveur du gouvernement que celle des syndicats.
- Constat encore : lentement mais sûrement, une nouvelle division sexuée de l'emploi et du non-emploi s'organise qui, sans renoncer à ses anciennes racines (emplois féminins/emplois masculins), a créé de nouvelles branches chargées de statistiques tout aussi sexuées et discriminatoires.
- Constat toujours : alors que, face à cet hallali sur l'emploi, certains penseurs se font les chantres d'une nouvelle société où le travail rémunéré ne serait plus au centre de nos vies et où les « activités » seraient effectuées gratuitement, des penseuses féministes continuent de revendiquer l'égalité de l'offre de travail rémunéré entre les hommes et les femmes, en temps et en salaires, et un accroissement de leur temps libre par une « socialisation » accrue de leurs responsabilités familiales et ménagères.

▲ N° 61

• **Colloque Québec, mmoires d tudiantes** •

Le nouveau Chronique féministe aborde le thème de la recherche et ce par deux volets :

- L'un est consacré au colloque qui s'est tenu à Québec du 24 au 28 septembre 1996, à l'Université Laval et qui avait précisément pour objet de dresser un bilan des études féministes dans les pays francophones.
- L'autre volet propose des comptes rendus des mémoires lauréats du prix de l'Université des Femmes, prix qui récompense des travaux universitaires et d'enseignement supérieurs portant sur des aspects de la condition des femmes et qui utilisent au mieux les méthodes et les grilles d'analyse féministe. Témoignages de l'entrée, même timide, des études féministes dans le champ académique.

CONTACT : CHRONIQUE FÉMINISTE – 10, rue du Méridien  
1210 Bruxelles – Tél. 02 229 38 72 – Fax 02 229 38 53.

*FEMMES INFO, revue du CODIF*

▲ n° 77-78 – Été-Automne 1996

**La sant des femmes**

CONTACT : FEMMES INFO – La revue du CODIFF – 7, rue  
Bailli-de-Suffren 13001 Marseille – Tél. 04 91 33 42 07 – Fax 04 91  
33 45 26.

*Femmes sous lois musulmanes*

▲ N° 2 – Août 1996 (398 pages)

- Dossier d'information sur la situation en Algérie.
- Résistance des femmes et solidarité internationale.

*Jalons*

**Parti d mocratique des femmes**

▲ N° 3 – 1996

- Edito : Toujours la parité.

- Un livre choc : L'horreur économique de Viviane Forrester.
- L'affaire du foulard islamique : Lettre au Conseil d'État (suite).

CONTACT : JALONS – Parti démocratique des femmes – 37, rue des Maronites 75020 Paris – Tél. 01 43 49 59 09 – Fax 01 45 25 90 17.

### Mots, les langages du politique

▲ Revue trimestrielle – N° 49 – Décembre 1996

#### **Textes et sexes**

##### SOMMAIRE

- Identité de groupe et rapports sociaux aux États-Unis, aux Pays-Bas et en France, Gail Pheterson.
- Nation, nature et statut des personnes au cours de la Révolution française, Colette Capitan.
- Genre et sexe en linguistique : les analyses du masculin générique, Claire Michard.
- La représentation des femmes dans le discours sur le Sida en Afrique sub-saharienne, Gill Seidel.
- Mutations génétiques d'un récit : « Un pas vers Gomorrhe » d'Ingeborg Bachmann, Catherine Viollet.
- L'ethnicité comme rapport social, Danielle Juteau.
- Qu'est-ce qu'un rapport sexuel ? Remarques à propos des enquêtes sur les comportements sexuels, Brigitte Lhomond.
- Le discours sur la sexuation dans les manuels de biologie de l'enseignement secondaire, Hélène Rouch.
- « Des mots en politique » : C. Michard et C. Capitan, D. Charest, C. Guillaumin, C. Viollet.
- « Pétasses ».

CONTACT : ECOLE NORMALE SUPÉRIEURE de Fontenay/Saint-Cloud – Laboratoire de lexicologie politique – 92211 Saint-Cloud – Tél. 01 47 71 91 11 postes 338-339.

### Nouvelles questions féministes

▲ Vol. 17 – N° 4 – Novembre 1996

#### **Momies et mummies : Misogynie, De Foucault et politique maternelle**

## SOMMAIRE

- Grandeur et décadence de la « politique des mamans » : féminisme et réunification en Allemagne de l'Est, Myra Marx Ferree.
- Foucault, l'histoire de la sexualité et l'occultation de l'oppression des femmes, Josée Néron.
- Documents : Femmes indiennes du Chiapas et féministes internationalistes, été 1996.

**Revue critiques :**

- Jules Falquet : Le travail domestique de santé, par Geneviève Cresson.
- Christine Delphy : Histoire de la contraception, par Angus McLaren.

CONTACT : NOUVELLES QUESTIONS FÉMINISTES – IRESCO –  
59-61, rue Pouchet 75849 Paris Cedex 17.

*Recherches féministes*

▲ Vol. 9 – N° 2 – 1996

**Les ges de la vie**

## SOMMAIRE

- La transformation des âges et des parcours de vie, F. Romaine Ouellette.
- Femmes, vieillesse et pauvreté à Paris dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, Christine Piette.
- L'âge adulte, ses seuils, ses rituels et ses frontières incertaines : récits de vie de femmes dans la trentaine, Denise Lemieux.
- Progression des unions libres et avenir des familles biparentales, Hélène Desrosiers et Céline Le Bourdais.
- Femmes, mais jeunes aussi..., Madeleine Gauthier.
- Des « usages » de la maternité en histoire du féminisme, Louise Toupin.
- Femmes et hommes retraités : des figures urbaines de mobilité circulante, Monique Haicault et Sylvie Mazzella.
- Itinéraires sportifs et vieillissement : étude comparative des pratiques sportives de femmes et d'hommes suisses âgés de plus de 55 ans, Marie-José Manidi Faes.

## *En anglais*

### RFR/DRF

▲ Vol. 24 – N° 3-4 – 1995-1996

#### **Pratique de l'équité / Equity in Practice**

##### SOMMAIRE

##### **Articles :**

- Like Alice through the looking glass : accommodation in Academia, Vera Chouinard.
- Much ventured, little gained : inclusive language guidelines and policies in Canadian universities, Maryann Ayim.
- Where are the girls and women ? Pre-service education in gender equity, Paula Bourne and Marnina Gonick.
- Courses on « Women and Economics » in university departments of economics in Canada : the failings of the discipline, David Leadbetater and Monica Neitzert.
- Contradictions and assumptions : a report on employment equity in Canada, Carole Ann Reed.

### WISE Women's News

▲ Vol. 6 – N° 3 – 1996

##### CONTENTS

- News from the secretariat.
- News from the WISE countries.
- On-line.
- Introducing AOIFE and the Limerick Conference.
- NOISE : Letter to the women's studies community in Europe.
- Division against racism : Ghäiss Jasser « The Twin Evils of the Veil ».
- WISE-L launch.
- Science and technology division news.
- Lesbian studies division news.
- WISE women in print.

Women's World

Isis-WICCE

▲ N° 30 – 1996

**Justice for women victims of war :  
Documenting women s human rights abuses**

## CONTENTS

- Editorial : Why are violations of women's human rights different ?
- Universal Declaration of human rights.
- 1996 Isis-WICCE exchange programme : Violence against women in situations of armed conflict : An issue of human rights, Fenella Porter.
- AIDS (Poem), Madgalene Dladla.
- Women's rights as human rights : Practical approaches toward a re-vision of human rights, Charlotte Bunch.
- Documentation : Expanding the future of human rights discourse, Donna Sullivan.
- Documenting women's human rights : The Asian perspective, Indai Lourdes Sajor.
- Demystifying United Nations bodies and mechanisms, Farrah Naz.
- UN Bodies chart.
- The UN Special rapporteur on violence against women.
- I am only human : Women « burn out » during war, A message from Zonica Mrsevic.
- International feminist network : Afghanistan and Pakistan.





Voici quelques manifestes récents au sujet de l'Algérie.

#### TEXTE 1

### *Solidarité avec les femmes algériennes*

Des associations de femmes se lèvent aujourd'hui en Algérie pour que soient adoptés 22 amendements au Code de la famille. Ces amendements modifient profondément ce code qui fait des femmes des éternelles mineures et contre lequel les mouvements de femmes en Algérie luttent depuis des années.

Ce mouvement met avec force les femmes au centre du débat politique. Entre les défenseurs des droits des femmes et leurs ennemis, l'affrontement est clair : le gouvernement a rejeté ces propositions d'amendements, les islamistes ont réagi avec une extrême violence dans un texte qui est un véritable appel au meurtre.

Nous affirmons notre solidarité et notre engagement aux côtés des Algériennes. Ce mouvement qui s'affirme aujourd'hui est un pas en avant dans la lutte pour l'abolition de ce code infâme, dans la lutte pour la liberté, l'égalité et une réelle démocratie en Algérie.

Nous ouvrons une souscription pour que les associations de femmes algériennes puissent faire paraître un encart publicitaire dans la presse algérienne. Nous voulons recueillir 4 000 F français.

Urgent ! Diffusez cette pétition. Envoyez les signatures et les souscriptions financières à : COORDINATION 8 MARS – c/o ASFAD, BP 396, 75526 Paris Cedex 11 – Fax 01 53 79 04 41. Chèques à l'ordre de APEL.

TEXTE 2

*Un million de signatures  
pour le droit des femmes dans la famille...*

Moudjahidate, nous avons participé à la libération de l'Algérie • Travailleuses, nous contribuons au développement du pays • Résistantes, nous répondons aux menaces en assurant le quotidien pour que la vie continue • Militantes, nous luttons pour conquérir nos droits • Démocrates, nous combattons pour les libertés individuelles et collectives • Cibles, nous sommes à abattre par les forces de l'obscurantisme • Victimes, nous sommes violées, égorgées, mutilées par le terrorisme • Citoyennes, nous sommes majeures pour les urnes, mais mineures dans la famille • Algériennes, nous partageons le destin de ce pays, mais nous subissons l'injustice légalisée dans le Code de la famille.

Pour mettre fin à cette injustice, pour nos droits, les mêmes droits dans la famille, ensemble, femmes et hommes, agissons d'urgence pour changer, supprimer les articles les plus discriminatoires du Code de la famille. Nous proposons d'autres lois, des lois qui ne jetteront plus des femmes et leurs enfants à la rue, des lois qui ne priveront pas les femmes de la tutelle de leurs enfants, des lois plus justes.

...SIGNEZ AVEC NOUS CET APPEL  
ET NOUS SERONS UN MILLION POUR L'ADOPTION  
ET L'APPLICATION IMMÉDIATE DES 22 PROPOSITIONS.

Depuis 1984, l'application du Code de la famille s'est traduit par la négation des droits de la femme, par l'éclatement de la cellule familiale et par la déstructuration de la société.

Alors que le Code de la famille accorde le logement et la tutelle légale sur les enfants au père divorcé, ce même texte accorde à la femme la garde des enfants et les livre à la rue sans aucun recours possible. Alors que la femme a la garde des enfants, elle se voit dépossédée de tout droit légal, y compris dans l'éducation et la santé de ses enfants (autorisation du père divorcé exigée pour l'inscription à l'école ou pour une intervention chirurgicale). Alors que la Constitution considère la femme capable de voter et que le Code civil la considère capable de conclure des contrats, le Code de la famille la met dans l'incapacité de conclure son mariage.

Face à cette situation dramatique et légalisée, des femmes n'ont pas cessé de lutter pour la reconnaissance de leurs droits dans la famille. Aussi, des associations féministes aux points de vue différents — certaines partisans de l'amendement et d'autres de l'abrogation du Code de la famille — et des associations à caractère social et culturel, exigent l'adoption et l'application immédiate des 22 propositions dans leur totalité — propositions émanant des Ateliers sur la protection juridique et sociale de la femme tenus les 16, 17 et 18 avril 1996.

Cette action ponctuelle est un soutien au contenu égalitaire des 22 propositions et répond à l'urgence de la situation de plus en plus dramatique que vivent les femmes subissant les discriminations du Code de la famille, discriminations aggravées par le terrorisme et par le contexte économique de plus en plus dur.

INITIÉ PAR LES ASSOCIATIONS SUIVANTES :

AITDF, Collectif 95 Maghreb-Égalité, Collectif B'net Soumer, Défense et promotion des droits des femmes, Être, El-Ashar, Étoile culturelle d'Akbou, Fued, Femmes en communication, La Citoyenne, Rachda, RAFD, Tighri N'tmetuth, Voix de femmes.

## — 22 PROPOSITIONS —

LE CODE DE LA FAMILLE DISPOSE

NOUS PROPOSONS

**Article 8 :** Il est permis de contracter mariage avec plus d'une épouse dans les limites de la chari'â si le motif est justifié, les conditions et l'intention d'équité réunies et après information préalable des précédentes et futures épouses. L'une et l'autre peuvent intenter une action judiciaire contre le conjoint en cas de dol ou demander le divorce en cas d'absence de consentement.

**Article 8 : Est prohib le mariage de personne dont l union pr c dente n est pas dissoute.**

**Article 9 :** Le mariage est contracté par le consentement des futurs conjoints, la présence du tuteur matrimonial et de deux témoins ainsi que la constitution d'une dot.

**Article 9 : Le mariage est form par le seul consentement des deux futurs conjoints.**

**Article 11 :** La conclusion du mariage pour la femme incombe à son tuteur matrimonial qui est soit son père, soit l'un de ses proches parents. Le juge est le tuteur matrimonial de la personne qui n'en a pas.

**Article 11 : Les futurs conjoints, ayant atteint la majorit civile, concluent eux-m mes leur mariage par-devant l officier d tat civil ou toute autorit investie cet effet en pr sence de deux t moins qui peuvent tre de l un ou de l autre sexe.**

**Article 12 :** Le tuteur matrimonial (wali) ne peut empêcher la personne placée sous sa tutelle de contracter mariage, si elle le désire et si celui-ci lui est profitable. En cas d'opposition, le juge peut autoriser le mariage, sous réserve des dispositions de l'article 9. Toutefois, le père peut s'opposer au mariage de sa fille bikr (jeune fille) si tel est l'intérêt de la fille.

**Article 12 : Le tuteur ne peut empêcher la personne mineure, placée sous sa tutelle, de se marier. N'importe comment, le mariage ne peut être contracté qu'avec l'autorisation du juge qui accordera une dispense de forme pour motifs graves.**

**Article 13 :** Il est interdit au wali (tuteur matrimonial) qu'il soit le père ou autre, de contraindre au mariage la personne placée sous sa tutelle, de même qu'il ne peut la marier sans son consentement.

Article 13 : **abroger.**

**Article 18 :** L'acte de mariage est conclu devant un notaire ou un fonctionnaire légalement habilité, sous réserve des dispositions de l'article 9 de la présente loi.

Article 18 : **abroger.**

**Article 33 :** Contracté sans la présence du tuteur matrimonial, les deux témoins ou la dot, le mariage est déclaré entaché de nullité avant consommation et n'ouvre pas droit à la dot. Après consommation, il est confirmé moyennant la dot de parité (sadaq et mithl) si l'un des éléments constitutifs est vicié. Il est déclaré nul si plusieurs de ses éléments sont viciés.

**Article 33 : Contracté sans la présence du tuteur, les deux témoins ou la dot, le mariage est déclaré entaché de nullité avant consommation et n'ouvre pas droit à la dot. Après consommation, il est confirmé moyennant la dot de parité (sadaq et mithl) si l'un des éléments constitutifs est vicié. Il est déclaré nul si plusieurs de ses éléments sont viciés.**

**Article 37 :** Le mari est tenu de :

1. Subvenir à l'entretien de l'épouse dans la mesure de ses possibilités sauf lorsqu'il est établi qu'elle a abandonné le domicile conjugal.

2. D'agir en toute équité envers ses épouses s'il en a plus d'une.

**Article 37 : Les poux ont charge conjointe de l'entretien de la famille en fonction de leurs apports qui peuvent être financiers et/ou en travail domestique.**

**Article 38 :** L'épouse a le droit de :

1. Visiter ses parents prohibés et de les recevoir conformément aux usages et aux coutumes.
2. Disposer de ses biens en toute liberté.

**Article 39 :** L'épouse est tenue de :

1. Obéir à son mari et de lui accorder des égards en sa qualité de chef de famille.
2. Allaiter sa progéniture si elle est en mesure de le faire et de l'élever.
3. Respecter les parents de son mari et ses proches.

**Articles 38-39: Chacun des poux a le droit : d'exercer une profession, d'administrer et de disposer de ses biens personnels, de conserver son nom de famille, de circuler librement.**

**Article 40 :** La filiation est établie par le mariage valide, la reconnaissance de paternité, la preuve, le mariage apparent ou vicié et tout mariage annulé après consommation, conformément aux articles 32, 33 et 34 de la présente loi.

**Article 40 : La filiation est établie par le mariage valide, la reconnaissance de paternité, la recherche en paternité, la preuve, le mariage apparent et tout mariage annulé après consommation, conformément aux articles 32, 33 et 34 de la présente loi.**

**Article 48 :** Le divorce est la dissolution du mariage. Il intervient par la volonté de l'époux, par consentement mutuel des deux époux ou à la demande de l'épouse dans la limite des cas prévus aux articles 53 et 54.

**Article 48 :**  
**Le divorce est la dissolution du mariage. Il est prononcé :**  
**1. En cas de consentement mutuel des poux.**

2. la demande d'un des poux en raison du préjudice subi.
3. la demande de l'une des parties ou sur demande conjointe, aux torts partagés des deux poux.

**Article 51 :** Tout homme ayant divorcé son épouse par trois fois successives ne peut la reprendre qu'après qu'elle se soit mariée avec quelqu'un d'autre, qu'elle en soit divorcée ou qu'il meure après avoir cohabité.

Article 51 : **abroger.**

**Article 52 :** Si le juge constate que le mari aura abusivement usé de sa faculté de divorce, il accorde à l'épouse le droit aux dommages et intérêts pour le préjudice qu'elle a subi. Si le droit de garde lui est dévolu et qu'elle n'a pas de tuteur qui accepte de l'accueillir, il lui assure, ainsi qu'à ses enfants, le droit au logement selon les possibilités de son mari. Est exclu de la décision, le domicile conjugal s'il est unique. Toutefois, la femme divorcée perd ce droit une fois remariée ou convaincue de faute immorale dûment établie.

Article 52 : **La garde des enfants est confiée à l'un ou l'autre des parents. Le juge en décide en prenant en considération l'intérêt de l'enfant. Le logement conjugal est attribué au parent qui a la garde des enfants, si ce dernier n'a pas de logement.**

**Article 53 :** Il est permis à l'épouse de demander le divorce pour les causes ci-après :

1. Pour défaut de paiement de la pension alimentaire prononcée par jugement à moins que l'épouse eût connu l'indigence de son époux au moment du mariage sous réserve des articles 78, 79 et 80 de la présente loi.
2. Pour infirmité empêchant la réalisation du but visé par le mariage.
3. Pour refus de l'époux de partager la couche de l'épouse pendant plus de quatre mois.

4. Pour condamnation du mari à une peine infamante privative de liberté pour une période dépassant une année, de nature à déshonorer la famille et rendre impossible la vie en commun et la reprise de la vie conjugale.

5. Pour absence de plus d'un an sans excuse valable ou sans pension d'entretien.

6. Pour tout préjudice légalement reconnu comme tel, notamment par la violation des dispositions contenues dans les articles 8 et 37.

7. Pour toute faute immorale gravement répréhensible établie.

Article 53 : **abroger.**

**Article 54 :** L'épouse peut se séparer de son conjoint moyennant réparation (khol') après accord sur celle-ci. En cas de désaccord, le juge ordonne le versement d'une somme dont le montant ne saurait dépasser la valeur de la dot de parité à l'époque du jugement.

Articles 54 : **abroger.**

**Article 57 :** Les jugements de divorce ne sont pas susceptibles d'appel sauf dans leurs aspects matériels.

Article 57 : **Les jugements de divorce sont susceptibles d appel.**

**Article 64 :** Le droit de garde est dévolu d'abord à la mère de l'enfant, puis à la mère de celle-ci, puis à la tante maternelle, puis au père, puis à la mère de celui-ci, puis aux personnes parentes au degré le plus rapproché au mieux de l'intérêt de l'enfant. En prononçant l'ordonnance de dévolution de la garde, le juge doit accorder le droit de visite à l'autre partie.

Article 64 : **Le parent qui n a pas la garde de l enfant exerce le droit de visite et conserve un droit de surveillance sur son enfant.**

**Article 65 :** La garde de l'enfant de sexe masculin cesse à dix ans révolus et celle de l'enfant de sexe féminin à l'âge

de capacité de mariage. Le juge prolonge cette période jusqu'à seize ans révolus pour l'enfant de sexe masculin placé sous la garde de sa mère si celle-ci ne s'est pas remariée. Toutefois, il sera tenu compte, dans le jugement mettant fin à la garde, de l'intérêt de l'enfant.

**Article 65 : La garde de l'enfant confié à un ou l'autre des parents cesse à la majorité .**

**Article 72 :** Les frais d'entretien et le logement sont à la charge de l'enfant gardé s'il a de la fortune. Au cas contraire, il incombe à son père de pourvoir à son logement ou à payer son logement s'il n'en a pas les moyens.

Article 72 : **abroger.**

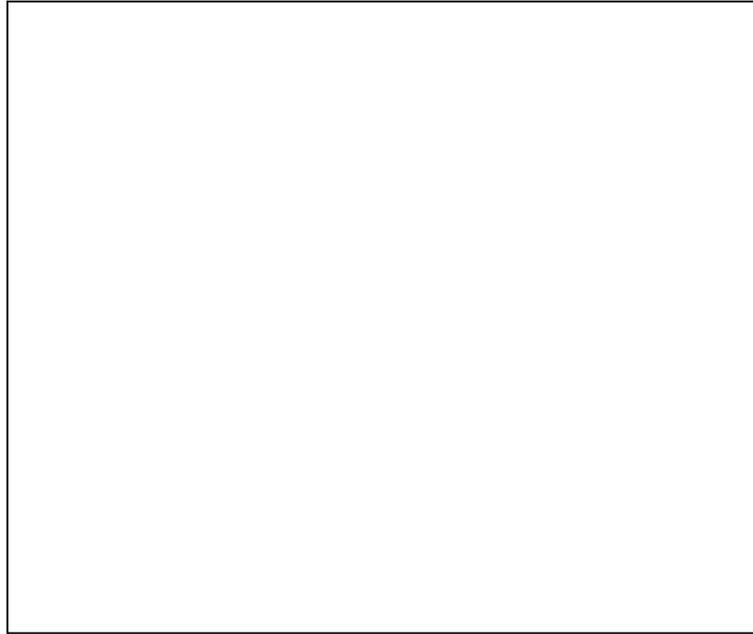
**Article 80 :** L'entretien est dû à compter de la date d'introduction de l'instance. Il appartient au juge de statuer sur le versement de la pension sur la foi d'une preuve, pour une durée n'excédant pas une (1) année avant l'introduction de l'instance.

**Article 80, alinéa 3 : En cas de non-paiement d'une pension alimentaire, il peut être procédé après autorisation du juge à une saisie sur salaire de l'ex-poux. La demande est introduite par la mère gardienne sur simple requête devant le juge qui rend sa décision dans un délai de 15 jours.**

**Article 87 :** Le père est tuteur de ses enfants mineurs. À son décès, l'exercice de la tutelle revient à la mère de plein droit.

**Article 87 : Pendant le mariage, la tutelle est exercée de droit par les mère et père conjointement. En cas de divorce, la tutelle est exercée par le parent qui a la garde de l'enfant. Au décès de l'un ou l'autre des parents, l'exercice de la tutelle revient de plein droit au survivant.**

Photo Nicole Décuré



Alger, 1986.

### TEXTE 3

## *Pour les droits des femmes en Algérie*

Texte présenté à l'atelier « International » des Assises nationales pour les droits des femmes, Paris, les 15 et 16 mars 1997.

En mars 1997, des associations de femmes algériennes font circuler une pétition pour des amendements au Code de la famille. Les islamistes du Hamas ont immédiatement riposté pour réaffirmer leur défense de ce code et de la loi coranique. Depuis sa promulgation en 1984, des femmes ont combattu ce code et certaines ont payé de leur vie leur lutte pour l'abrogation de ce texte qui leur dénie leurs droits les plus élémentaires.

Les femmes algériennes réduites, dès après la guerre, aux rôles de mère et d'épouse ont toujours fait les frais de tous les calculs politiques. Les traditionalistes de tout temps, puis les militants du FIS ne s'y sont pas trompés en agressant les femmes dès 1980, les violentant, les vitriolant au nom de « l'assainissement moral ». Les GIA, eux, ont élevé la violence au comble de la barbarie.

En France, les femmes algériennes, en vertu des accords bilatéraux signés entre l'Algérie et la France, peuvent être soumises au Code de la famille. Si ces amendements étaient concédés, ce serait une avancée et une bouffée d'air pour des millions d'Algériennes. Une telle possibilité est-elle envisageable avec les artisans de ce code et leurs héritiers ? Avec ceux qui l'entérinent ? Avec ceux qui déclarent inlassablement depuis des années que ce n'est pas à l'ordre du jour ? Avec ceux qui n'hésitent pas à utiliser le climat de terreur pour étouffer toutes les libertés et renvoyer une fois encore les femmes au foyer ? Les milliers de licenciements programmés par le FMI toucheront en priorité les femmes. De plus, peut-on défendre le droit des femmes dans le seul cadre de la famille ?

Pour nous, un texte de loi qui consacre la domination des femmes n'est pas amendable. Nous, qui luttons pour les droits fondamentaux des femmes, chez nous comme ailleurs, continuerons à dénoncer toutes les situations, tous les textes, toutes les mesures qui perpétuent notre oppression. Le droit à la parole et à la liberté d'expression n'étant pas limité par de quelconques frontières ou nationalités, nous continuons à exiger l'abrogation du Code de la famille. La liberté des femmes ne s'amende pas.

#### TEXTE 4

### *La liberté des femmes peut-elle s'amender ?*

Texte élaboré à la fin des Assises, le 16 mars 1997.

En Algérie et ailleurs, en exil ou dans l'immigration, des femmes poursuivent leur combat pour l'abrogation du code même si leurs voix ont de plus en plus de mal à se faire entendre. Pour elles, le principe même de l'existence d'un Code de la famille distinct du Code civil contredit les valeurs qui fondent un État de droit.

En février 1996, l'Algérie a ratifié la Convention de Copenhague avec cependant des réserves sur le statut des femmes au sein de l'institution familiale. Ces réserves ont été émises en vertu des us et

coutumes et de l'article 2 de la Constitution qui décrète : « L'islam est religion d'État. » Cette position des pouvoirs successifs en Algérie ne peut que générer la discrimination et le minorat des femmes.

La politique d'ajustement structurel aggrave cette discrimination en contraignant l'Algérie à des milliers de licenciements, licenciements dont les femmes sont les premières victimes avec la bénédiction du patriarcat.

Les femmes qui luttent pour l'égalité des droits et la citoyenneté, chez elles comme ailleurs, continueront de dénoncer toutes les situations, tous les textes, toutes les mesures qui perpétuent leur oppression.

## *Contre la loi Debré*

### — APPEL —

Nous, chercheurs et universitaires français, nous associons à la démarche des cinéastes et des écrivains, et déclarons :

Nous sommes coupables, chacun d'entre nous, d'avoir hébergé récemment des étrangers en situation irrégulière. Nous n'avons pas dénoncé nos amis étrangers. Et nous continuerons à héberger, à ne pas dénoncer, à sympathiser et à travailler sans vérifier les papiers de nos collègues et amis.

Suite au jugement rendu le 4 février 1977 à l'encontre de madame Jacqueline Deltombe, « coupable » d'avoir hébergé un ami zaïrois en situation irrégulière, et partant du principe que la loi est la même pour tous, nous demandons à être mis en examen et jugés nous aussi.

Enfin, nous appelons nos concitoyen-ne-s à désobéir pour ne pas se soumettre à des lois inhumaines. Nous refusons que nos libertés se voient ainsi restreintes.

### — APPEL DES FEMMES —

Femmes luttant pour nos droits et nos libertés, pour l'égalité, nous ne pouvons qu'être solidaires des étrangères et étrangers désirant séjourner ou résider en France. Nous avons aidé et hébergé

des étrangères et des étrangers en situation régulière ou non, soutenu la lutte des sans-papiers.

Nous continuerons à le faire, estimant qu'il est légitime de résister à des lois injustes.

Le projet de loi Debré ne résout en rien la situation des sans-papiers qui luttent pour leur régularisation ; il met en danger tous les immigré-e-s vivant en France, en remettant en cause le renouvellement automatique de la carte de résident ; il fait de tous les étranger-e-s des suspect-e-s, en instaurant un fichier des empreintes digitales, il fait régresser la démocratie en accroissant le pouvoir de la police et de l'administration au détriment de celui de la justice. L'amendement adopté jeudi 20 février 1997 à la commission des lois est un recul du pouvoir mais ne modifie rien sur le fond.

Nous voulons le retrait total du projet de loi Debré, la régularisation de toutes et de tous les sans-papiers, l'arrêt des expulsions et de la répression contre les étranger-e-s.

La législation anti-immigrés, sans cesse renforcée depuis vingt ans, entrave le regroupement familial et précarise les femmes étrangères, tout en limitant leur autonomie individuelle ; les modifications apportées au Code de la nationalité il y a quatre ans rendant plus difficile l'acquisition de la nationalité française, maintiennent en marge toute une population, en particulier les enfants ; les restrictions apportées au droit d'asile mettent en danger la vie de femmes et d'hommes menacés dans leur pays.

Nous voulons l'abrogation de toutes ces lois et ces mesures qui restreignent les droits et les libertés des étranger-e-s et, institutionnalisent la xénophobie et mettent en cause la démocratie.

Contrairement à ce que certains voudraient faire croire, ce n'est pas l'immigration qui est un problème, mais le développement de la pauvreté, des inégalités, de la précarité et du chômage. Et les femmes, françaises ou étrangères, en sont les premières atteintes.

Nous ne voulons pas que les immigrés, hommes et femmes, soient utilisés comme des boucs-émissaires.

## *Santé des femmes*

### — PÉTITION —

En France, nous assistons depuis deux ans à une régression en matière de prise en charge du remboursement du dépistage du cancer du col de l'utérus et du cancer du sein.

Les Références Médicales Opposables (dites RMO) dictent aux médecins le rythme auquel ils doivent pratiquer ces dépistages sous peine de sanction et de non-remboursement pour les patientes.

« — Il n'y a pas lieu, dans le cadre du dépistage du cancer du col, une fois les deux premiers frottis réalisés à un an d'intervalle, de répéter un frottis réalisé dans des conditions techniques suffisantes, plus d'une fois tous les trois ans. »

« — Il n'y a pas lieu, lors du dépistage individuel concernant les femmes asymptomatiques dont l'examen clinique est normal, sans pathologie bénigne du sein connue et suivie, en l'absence d'orientation fournie par la mammographie, d'associer à celle-ci une échographie systématique. Il n'y a pas lieu, chez une patiente asymptomatique, même si elle présente des facteurs de risque de cancer du sein, de répéter une mammographie qui s'est révélée normale, plus d'une fois par an. »

(Citations extraites du Guide des RMO, 1995).

L'organisation concomitante de campagne de dépistage de masse et d'information sur les facteurs de risque, en direction de toutes les femmes, n'a jamais été réalisée. Les connaissances actuelles sont pourtant assez éloquents pour que nous nous élevions contre une politique de santé guidée uniquement par les restrictions budgétaires. En France, 40 % des femmes ne s'astreignent à aucune surveillance.

Rompre le rythme annuel de dépistage sans campagne d'information conduira à démotiver un nombre encore plus important de femmes les exposant à un risque accru de cancer. Les femmes s'indignent des conditions de remboursement qui leur sont imposées, de l'absence d'informations claires qui fragilisent encore les

plus démunies. Est-il tolérable que les avancées médicales et techniques ne puissent bénéficier à toutes ? Informer et dépister un cancer devraient être une des priorités de notre système de soin.

Nous vous appelons, ainsi que l'ensemble des professionnels de santé, à soutenir notre initiative :

- Pour une politique de recherche et de prévention avec des campagnes d'information à l'ensemble de la population.
- Pour la possibilité de remboursement annuel des frottis de dépistage ainsi qu'une meilleure prise en charge des mammographies.

CONTACT : COLLECTIF NATIONAL POUR LES DROITS DES FEMMES c/o CADAC – 21 ter, rue Voltaire 75011 Paris – Tél.-Fax : 01 43 56 36 48.





# Bulletins de commande

## *Pouvoir, parité, représentation politique*

(COMMUNICATIONS FAITES AU COURS DE LA JOURNÉE ANNUELLE DE L'ANEF, LE 28 MAI 1994)

Brochure disponible au secrétariat de l'ANEF - 34, rue du Professeur-Martin  
31500 TOULOUSE contre un chèque de 40 FF (30 FF + 10 FF de frais d'envoi)  
pour les pays de la CEE et de 50 FF pour les autres pays.

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

.....  
Commande de..... numéro(s) de la brochure pour un prix total de  
..... FF au prix unitaire de 40 FF (CEE), 50 FF (autres).

Prière de joindre le règlement à la commande.

## *Annuaire de l'ANEF*

Brochure disponible au secrétariat de l'ANEF - 34, rue du Professeur-Martin  
31500 TOULOUSE contre un chèque de 100 FF (frais d'envoi inclus.)

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

.....  
Commande de..... numéro(s) de l'ANNUAIRE DE L'ANEF pour un prix total de  
..... FF au prix unitaire de 100 FF (frais d'envoi inclus).

Prière de joindre le règlement à la commande.

## *Etudes féministes et études sur les femmes en France en 1995*

Brochure disponible au secrétariat de l'ANEF - 34, rue du Professeur-Martin  
31500 TOULOUSE contre un chèque de 30 FF (frais d'envoi inclus.)

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

.....  
Commande de ..... numéro(s) de la brochure pour un prix total de  
..... FF au prix unitaire de 30 FF (frais d'envoi inclus).

Prière de joindre le règlement à la commande.



# Statuts

## Association Nationale des Etudes Féministes

ARTICLE 1 - Il est fondé entre les adhérentes aux présents statuts une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 18 août 1901, ayant pour titre : « Association nationale des études féministes » (ANEF). Son siège social est fixé à Paris : 9 bis, rue de Valence 75005. Il pourra être transféré sur simple décision du bureau.

ARTICLE 2 - L'association se propose d'être un lieu de réflexion, d'échanges et de confrontations. Elle se donne comme but principal la promotion des études et recherches féministes, sur les femmes et sur les rapports de sexe et de genre, notamment par :

- l'enseignement, la formation, la création et la recherche, dans et hors institution ;
- la diffusion et la valorisation de ces recherches et de ces problématiques au moyen de publications, colloques, séminaires, rencontres, annuaires... etc. ;
- la création d'enseignements féministes à tous les niveaux d'enseignements ;
- la création de postes, d'équipes et de programmes de recherche dans les organismes publics, parapublics et privés d'enseignement, de formation et de recherches.

Ces buts seront réalisés par toutes actions nécessaires, y compris l'action concertée auprès des pouvoirs publics, régionaux, nationaux et internationaux.

L'association se donne également pour buts :

- la défense des intérêts professionnels et moraux de ses membres et la lutte contre les discriminations sexistes ;
- le maintien et le développement de relations d'échanges, de respect mutuel et de solidarité entre ses membres ;
- le développement de liaisons avec les associations et les groupes nationaux ou étrangers, la participation aux réseaux européens et internationaux d'études féministes.

ARTICLE 3 - Peuvent devenir membres de l'association les femmes , sans distinction de nationalité, qui sont en accord avec les buts de l'association, et s'engagent à travailler à leur réalisation. Les demandes d'adhésion sont adressées au conseil d'administration.

L'association admet également, à titre d'associés, des groupes des institutions, et les individus qui soutiennent ses objectifs. La qualité de membre se perd par démission, non-paiement de la cotisation ou tout autre motif prévu au règlement intérieur.

ARTICLE 4 - Les ressources de l'association comprennent : le montant des cotisations, les dons, legs et subventions accordées pour le fonctionnement et la réalisation des buts de l'association dans les limites fixées par la loi.

ARTICLE 5 - L'assemblée générale comprend tous les membres de l'association. Elle se réunit au moins une fois par an sur convocation du conseil d'administration. L'ordre du jour est indiqué sur les convocation. La présidence est assurée par un membre du conseil d'administration.

Les assemblées générales extraordinaires sont convoquées par le conseil d'administration, soit à son initiative, soit à la demande transmise au conseil d'administration du cinquième des membres.

ARTICLE 6 - L'assemblée générale est l'instance souveraine. Elle définit les orientations. Le conseil d'administration est élu pour 2 ans par l'assemblée générale des membres à jour de leur cotisation et dans un souci de représentativité des régions conformément au règlement intérieur. Il désigne en son sein chaque année un bureau formé au moins d'une présidente, une secrétaire, une trésorière, et suscite la mise en place de commissions responsables devant lui. Toutes les décisions du conseil sont prises de façon collégiale.

ARTICLE 7 - Un règlement intérieur est établi par le conseil d'administration qui le fait approuver par l'assemblée générale. Il est destiné à préciser les statuts et à fixer les divers points non prévus par ceux-ci notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

ARTICLE 8 - La révision des présents statuts ne pourra avoir lieu qu'à la suite d'une proposition présentée à l'assemblée générale, soit par le conseil d'administration, soit par un cinquième des membres inscrits. Le vote ne pourra avoir lieu qu'à une prochaine assemblée générale qui sera convoquée sur cet ordre du jour. La décision est prise à la majorité des membres inscrits.

ARTICLE 9 - La dissolution de l'association est prononcée par les deux tiers au moins des membres présents à l'assemblée générale convoquée sur cet ordre du jour et représentant la majorité absolue des membres inscrits. Une ou plusieurs liquidatrices sont nommées par cet assemblée et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.



## Association Nationale des Etudes Féministes

### BULLETIN D'ADHÉSION 1996

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Pays : .....

J'ai pris connaissance des statuts de l'ANEF.

Signature :

Membre adhérent-e :        200 F (revenus mensuels inférieurs à 9 000 F)  
                                      300 F (revenus mensuels supérieurs à 9 000 F)  
                                      150 F (pour les étudiant-e-s)

Membre associé-e :        300 F

Service du bulletin seul : 300 F (institutions)

L'adhésion est annuelle (année civile janvier-décembre) et inclut l'abonnement au Bulletin.

Règlement et bulletin d'adhésion ou d'abonnement à renvoyer à l'ordre de :  
ANEF – 34, rue du Professeur- Martin 31500 TOULOUSE